Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice

Rapport d'activité 2015

Sommaire

La Vie de la Fédération....2
A la rencontre du réseau....8
La formation....15
Réflexion....22
Information du public sur la prison et la Justice....29
La FARAPEJ dans le débat public....33
Les partenariats associatifs....39
Ressources et documentation....43
L'appui au public touché par une mesure pénale....48

Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice
22 rue neuve des Boulets 75011 Paris – 01 55 25 23 75 – farapej@farapej.fr – www.farapej.fr

- Partie I -
La Vie de la Fédération

L'année 2015 a commencé de manière douloureuse pour la FARAPEJ, par le décès de Frédérique CLÉMENT, le 12 février. Elle était engagée depuis 12 ans au sein de la Fédération et restait, pour de nombreux membres et partenaires, son visage. Au-dela de la tristesse de tous ceux qui l'ont cotoyée, parfois au quotidien pendant de nombreuses années, sa disparition a représenté une perte importante pour la Fédération. Pour autant, tous les acteurs, administrateurs, bénévoles, salariés, ont fait preuve d'un fort engagement pour dépasser ce bouleversement, comme en témoigne les nombreux projets et actions ici présentés.

Les activités de la FARAPEJ

Depuis 25 ans, la FARAPEJ est la seule fédération à regrouper des associations qui agissent tout au long de la chaîne pénale, du procès à la sortie de prison. Ce caractère généraliste permet à la fédération d'***appréhender globalement les questions prison-justice***, contribuant à ***transformer les expériences individuelles en savoirs collectifs***, favorisant les rencontres et suscitant des projets communs entre les associations membres.

Ses principales actions sont aujourd'hui les suivantes :

- Animer le réseau et soutenir les membres dans leurs actions.
- Former et informer les acteurs du champ prison-justice.
- Soutenir les personnes confrontées à la prison ou à la justice pénale.
- Informer le grand public sur les questions carcérales et pénales.
- Développer une réflexion au service de l'action.
- Élaborer des propositions pour améliorer le fonctionnement de la Justice.

En 2015, la FARAPEJ a donc poursuivi ses nombreux projets et en a développé d'autres, en direction de ses membres mais aussi des personnes concernées par la justice pénale, des pouvoirs publics et du grand public. Le présent rapport en rend compte.

Les adhérents

Les associations

La FARAPEJ regroupe une soixantaine d'associations réparties sur tout le territoire français. Ces associations très diverses, locales, régionales ou nationales, constituent collectivement un réseau d'environ 4000 bénévoles et 350 salariés.

Les associations de la fédération développent des actions variées, auprès de tous les publics concernés par les questions pénales, en particulier :

- **Auprès des personnes détenues :** près de 10% des personnes incarcérées rencontrent régulièrement les membres des associations de la FARAPEJ ;
- **Auprès des sortants de prison et des personnes condamnées en milieu ouvert :** personnes en aménagement de peine ou sous le coup d'une sanction pénale appliquée dans la communauté (travail d'intérêt général, contrainte pénale, libération conditionnelle, placement à l'extérieur, placement sous surveillance électronique) sont accompagnées et parfois hébergées par les associations ;
- **Au côté des familles et proches des personnes détenues :** les associations d'accueil des familles de la FARAPEJ reçoivent environ 500 000 visites par an ;
- **Les personnes victimes d'infraction pénale :** dans le cadre de l'aide aux victimes ;
- **Auprès du grand public :** par des actions d'information et de sensibilisation sur la justice et la prison, comme pendant les Journées Nationales Prison, créées en 1991 par la FARAPEJ.

La liste est consultable sur le guide des associations créé et mis en ligne par la FARAPEJ, avec Carcéropolis : www.guide-associations-prison.fr *(Voir Partie IX)*

Deux associations ont rejoint la fédération en 2015 :

DES Maintenant en Europe. Accueillie comme membre de la FARAPEJ depuis le conseil d'administration du 15 janvier 2015, l'association a été fondée par Pierre Victor TOURNIER en janvier 2010, dans la lignée de l'action menée par le club informel *DES Maintenant en Europe* créé en 2004. L'association a pour but de rassembler des personnes s'intéressant à la question des déviances, de la délinquance et de la criminalité et aux réponses que la société doit lui apporter. Elle agit dans son champ de compétence pour favoriser la mise en œuvre politique et réformiste des réflexions de ses membres, leur action sur le terrain et leur engagement citoyen.

Lire c'est vivre. En mai dernier, le Conseil d'Administration a validé la candidature de l'association « Lire c'est vivre » au sein du collège des associations membres.

L'objectif premier de *Lire C'est Vivre* est la gestion des bibliothèques de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis. Elle a aussi pour objet le développement de la lecture en milieu carcéral, selon les modes d'action suivants, qu'ils existent déjà ou qu'ils soient à imaginer :

- La création et la gestion des bibliothèques ou des lieux de lecture dans les centres pénitentiaires, par des professionnels assistés de personnes détenues auxiliaires-bibliothécaires ;
- L'organisation d'actions culturelles autour du livre, de la lecture, de l'écriture et de l'image en liaison avec la culture environnante ;
- La formation de toute personne chargée des livres ou de la lecture ;
- En outre, l'association a pour but de sensibiliser l'opinion publique à l'importance et aux conditions particulières de la lecture en détention.

Pour en savoir plus : http://www.lirecestvivre.org/

Les adhérents individuels

Depuis l'été 2010, il est possible d'adhérer à titre individuel à la FARAPEJ. En 2015, la fédération comptait 50 membres au sein de ce collège. Par leur adhésion, ils manifestent leur soutien à la fédération et à son projet. La moitié sont également membres d'une association adhérente à la FARAPEJ et souhaitent se rapprocher ainsi de la Fédération. Certains s'investissent dans les instances de la FARAPEJ (CA et bureau), d'autres agissent bénévolement sur d'autres missions de la Fédération, que ce soit au sein de groupes de travail thématiques, du comité de rédaction de la Revue Prison Justice, pour l'organisation d'événements ou l'animation de formations, pour le développement du Centre de ressources ou encore la recherche de financements.

Le Conseil d'administration et le Bureau

Le conseil d'administration (CA) issu de l'assemblée générale de mars 2015 comptait 18 membres, dont 6 à titre individuel et 12 sur le collège des associations.

Les délégués régionaux qui ne sont pas administrateurs suivent également les travaux du CA et sont invités à participer aux réunions avec voix consultative. De la même façon, les salariés de la FARAPEJ sont très régulièrement invités à participer aux réunions du CA.

Trois personnes sont entrées au conseil d'administration en 2015 : Anne SAGUEZ, de l'ANAEC, Lætitia TAMADON, de LAPAC, et Alain COTONNEC, du CLIP.

A partir de septembre 2015, le conseil d'administration a pris la décision de se réunir tous les mois (hors vacances scolaires) pour des réunions d'une demi-journée, plutôt qu'une journée complète tous les deux mois comme auparavant, pour permettre un fonctionnement plus régulier. De plus, les demi-journées mensuelles précédant les CA ont pu donner lieu à d'autres types de rencontres avec les administrateurs et au-delà (groupes de travail thématiques, réunions des « pôles », matinées d'étude). Les 9 réunions du conseil d'administration se sont tenues dans les locaux du siège, à Paris.

Les thèmes traités par le conseil d'administration en 2015 ont été variés. Ainsi ont été abordés des sujets liés à l'**actualité Prison-Justice** (la mise en œuvre de la contrainte pénale, les phénomènes de radicalisation et son traitement par les pouvoirs publics, le débat sur les permissions de sortir), sur laquelle la FARAPEJ élabore sa pensée et peut prendre des positions. Le conseil d'administration s'est penché également sur **les activités de la FARAPEJ** (formation, revue, organisation des Journées nationales prison), a **défini ses différents projets** (colloque sur les règles pénitentiaires européennes, guide des associations en ligne, *Points Information Famille*) et a traité du **fonctionnement de la fédération** (financements et budget, recrutement des permanents, adhésion des associations). Il a enfin suivi **l'avancée des différents groupes de travail et de réflexion** de l'année (Internet en prison, expression collective) et a produit un texte de présentation clarifiant les objectifs et les missions de la FARAPEJ.

Le Bureau, composé de quatre administrateurs depuis avril 2015, est chargé de la gestion courante de la fédération. Il prépare les réunions du conseil d'administration, étudiant les dossiers avant de les soumettre au CA, puis assure la mise en œuvre des décisions prises. Il travaille en lien étroit avec les salariés, dont il supervise le travail. En outre, c'est en bureau que sont examinées les demandes d'adhésions individuelles, contrairement aux demandes d'adhésion des associations, validées par le Conseil d'administration dans son ensemble.

Les pôles thématiques sont des émanations du conseil d'administration ; ils rassemblent des administrateurs et, pour certains, d'autres membres de la FARAPEJ, pour approfondir certains sujets, mettre en œuvre les orientations du CA et alimenter la réflexion de celui-ci. En 2015, des échanges ont été menés et des dossiers ont été pris en charge au sein des pôles « finance », « formations », « Information et sensibilisation du public » et « Réflexion ».

Composition du Conseil d'administration issu de l'AG du 13 mars 2015

Prénom	NOM	Fonction	Collège
Didier	BAUDOIN		Associatif (ANVP)
Lyliane	BESNARD		Associatif (Actif)
Jean-Pierre	BOUSSEAU	Trésorier	Associatif (ASF)
Irène	CARBONNIER		Associatif (ARAPEJ)
Monique	CARRIAT		Associatif (EAO CAD)
Alain	COTONNEC		Associatif (CLIP)
Alain	CUGNO		individuel
Etienne	HERARD		Associatif (Prison Justice 44)
Araxie	GAGACHIAN		individuel
Bernard	LECOGNE	Membre du Bureau	Associatif (Le Mas)
Julian	MARTINEZ		individuel
Fabienne	MOULON		Individuel
Christiane	PERNIN	Vice-présidente	Associatif (ARAPEJ 41)
Jean-Paul	ROCLE		Associatif (Courrier de Bovet)
Anne	SAGUEZ		Associatif (ANAEC)
Alexis	SAURIN	Président	individuel
Dominique	SIMONNOT		individuel
Lætitia	TAMADON		Associatif (LAPAC)

L'Assemblée générale 2015

L'assemblée générale de la FARAPEJ a eu lieu à l'occasion des journées annuelles de réflexion les 12 et 13 mars 2015, à Paris. 24 associations étaient représentées sur les 2 jours, soit près de la moitié des associations adhérentes, comme l'année précédente.

À cette occasion, les actions de certaines associations ont été particulièrement mises en valeur : les nouveaux adhérents se sont présentés (LAPAC, le CLIP, David et Jonathan, Groupe Prison Saint-Étienne, DES Maintenant en Europe) et une table ronde a été consacrée à la présentation de la ferme de Moyembrie, après le visionnage d'un documentaire sur cette association.

A l'issue de la présentation et de l'adoption des rapports d'activité et financier, un débat d'orientation a notamment été l'occasion de discussions animées autour du thème retenu pour les Journées Nationales Prison 2015. Il a également été l'occasion de reprendre les différentes thématiques abordées pendant ces journées de réflexion (description complète des Journées de Réflexion dans la partie IV- Réflexion)

L’équipe salariée

Elle a été particulièrement bouleversée en 2015, avec le décès de Frédérique CLÉMENT le 12 février. Par ailleurs, Camille VARIN, après 18 mois passés au service de la Fédération en tant que chargée de mission, a quitté la FARAPEJ en mai.

Anticipant la vacance simultanée des deux postes salariés, le Conseil d'administration a alors décidé de repenser l'organisation de l'équipe permanente. Ainsi, un poste de délégué général a été créé et le poste de chargé de mission a été redéfini pour s'articuler avec celui-ci.

Marc DURANTON occupe le poste de chargé de mission depuis mai 2015 et Élise DUCHIRON la fonction de déléguée générale depuis septembre 2015. Sébastien MONTEMONT, apprenti en gestion administrative, fait partie de l'équipe depuis septembre 2014.

Enfin, la FARAPEJ a obtenu en juillet deux agréments de l'Agence du Service civique. Elle a ainsi accueilli pour la première fois en octobre 2015 une volontaire, Mathilde ROBERT. Celle-ci a été chargé de travailler sur les thèmes de « l'expression collective des personnes détenues » et de « l'accès à Internet en prison ». Elle s'est attachée à fournir de la documentation, à rencontrer des personnes ressources dans d'autres champs et à mobiliser les associations du réseau intéressées par ces thèmes, pour faire avancer la réflexion de la Fédération sur ces sujets et aboutir à des propositions et des actions concrètes.

L’équipe renouvelée travaille aujourd'hui à mettre en œuvre l’objet social de la FARAPEJ, au travers des projets et des orientations du conseil d’administration, sous la direction du Bureau. Elle s'attache à développer les liens avec et entre les associations et se tient à leur disposition, pour leur apporter l'information ou le soutien dont elles ont besoin.

- Partie II -
A la rencontre du réseau

En tant que fédération d'associations, l'animation du réseau, le soutien aux adhérents et leur mise en relation est au cœur des missions de la FARAPEJ. Cela est mis en œuvre au niveau national et se décline au niveau régional, grâce à l'action des délégués en région.

L'animation de réseau au niveau national

En tant que Fédération, la FARAPEJ entretien des liens permanents avec ses associations membres, afin d'être à l'écoute de leurs actualités et de leurs projets, des questions qu'elles se posent, des éventuelles difficultés qu'elles rencontrent. Au travers de contacts téléphoniques ou par courriels, de visites des associations au siège ou de déplacements des membres du CA ou des salariés dans les associations, la FARAPEJ s'efforce d'être en relation avec chacun et de susciter également les liens entre les adhérents. En effet, ces temps d'échanges sont également importants pour permettre une mutualisation accrue des différentes pratiques associatives. Ils alimentent également la réflexion collective et permettent à la FARAPEJ d'intervenir auprès de ses partenaires institutionnel et dans le débat public, se faisant l'écho de ce que vivent les associations dans leurs activité quotidienne.

En 2015, le décès de Frédérique Clément et les changements intervenus dans l'équipe permanente ont toutefois mis à mal les relations établies de longue date et ralenti les contacts entre le siège et la adhérents. Le renforcement de cette facette dans l'activité de la Fédération demeure l'une des priorités pour les années futures. Ainsi, la FARAPEJ s'est doté courant 2015 d'un outil de suivi des contacts qu'elle entretient avec ses associations membres. Par ailleurs, l'annuaire des associations, créé en 2015avec le soutien technique de Carcéropolis, va devenir un outil de mise en relation des acteurs de la prison et un nouveau support des relations entre la Fédération et ses membres (Voir *Partie VII - Ressources et documentation*).

La FARAPEJ dans les délégations régionales

Les associations adhérentes de la FARAPEJ sont présentes sur une grande partie du territoire métropolitain. Pour être au plus proche de celles-ci, la FARAPEJ est organisée en délégations régionales, qui suivent le découpage administratif de l'administration pénitentiaire. En 2015, six délégués régionaux ont animé et fait vivre la fédération :

- Délégation Île de France

Au début de l'année, Alexis SAURIN s'est proposé pour prendre temporairement la délégation, en l'attente de trouver un successeur à la précédente déléguée, Pénélope CARDON.

- Délégation Centre

Depuis plusieurs années, Christiane PERNIN, membre active de l'association ARAPEJ 41 à Blois, est déléguée régionale Centre Est.

- Délégation Nord

Pierre DELMAS, président de l'association Prison Justice 59, est le délégué régional Nord.

- Délégation PACA

Araxie GAGACHIAN est déléguée régionale pour le territoire Provence Alpes Côte d'Azur.

- Délégation Rhône Alpes Auvergne

Bernard LECOGNE, administrateur de l'association Le Mas, est le délégué régional Rhône Alpes. En début d'année 2015, il a été assisté quelques mois par Julian Martinez, adhérent individuel à la FARAPEJ.

- Délégation Grand Ouest

La FARAPEJ est présente par ses associations locales à Brest, Rennes et Nantes mais il n'y a plus de représentant régional depuis que Étienne HERARD a quitté la fonction de délégué régional en septembre 2015. En attente d'un successeur, il continue cependant d'entretenir les contacts inter-associatifs entre Nantes et Rennes.

Les partenariats institutionnels en région

Les délégués régionaux, en tant que représentants de la FARAPEJ, entretiennent un **partenariat suivi** avec les différents interlocuteurs institutionnels de la Fédération.

Ils assurent ainsi les **relations avec les Directions interrégionales des services pénitentiaires** (DISP). En Rhône-Alpes-Auvergne par exemple, le délégué a rencontré en 2015 la directrice interrégionale des services pénitentiaire, Mme HANICOT, pour faire le point sur

différents problèmes soulevés à l'occasion des réunions du groupe local de concertation prison de Lyon, ainsi que le directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Lyon, M. THEOLEYRE, pour évoquer notamment le projet « groupe sortant » à Corbas.

Le délégué régional du Nord a également pu rencontrer deux fois la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille, afin d'échanger notamment sur les difficultés matérielles que rencontrent ces familles et proches de personnes détenues au sein de la prison de Douai.

La déléguée régionale du Centre entretient également des liens très réguliers avec le SPIP de Loir et Cher, qui ont porté en particulier en 2015 sur la contrainte pénale et sur l'évolution des missions des conseillers d'insertion et de probation.

La FARAPEJ participe également aux **conseils d'évaluation de différents établissement pénitentiaires**, notamment à Nantes ou à Lille-Sequedin.

Les délégués régionaux entretiennent également des liens avec les **autorités judiciaires régionales** ou locales : magistrats, Président des TGI, Procureurs de la République, Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, notamment à l'occasion des Journées Nationales Prison. En 2015, la FARAPEJ a veillé à interpeller les juridictions sur la sous-utilisation de la peine de contrainte pénale, par exemple à Lyon où le délégué général à pu rencontrer directement la Procureure Générale Cour d'Appel à ce sujet, en novembre 2015.

Les relations relations institutionnelles de la FARAPEJ se décline aussi au niveau régional auprès d'autres administrations. C'est le cas notamment auprès des **conseils régionaux**, particulièrement en Île-de-France où il est depuis des années un soutien important de la Fédération. En 2015, de nouvelles relations ont enfin été instaurées avec l'**Agence régionale de santé** de Rhône-Alpes, où une réunion a été organisée avec le président de la FARAPEJ, Alexis SAURIN, et la déléguée générale, Élise DUCHIRON, en présence du CISS Rhône-Alpes (Collectif Interassociatif sur la Santé) pour évoquer la question de l'accès aux soins des personnes détenues et de leur prise en considération par les représentants d'usagers de la santé. *[Voire partie IV – Réflexion]*

Les partenariats associatifs régionaux

Les délégués régionaux de la FARAPEJ, par leur **connaissance du tissu associatif local**, entretiennent aussi des relations suivies avec les membres des différentes structures : que celles-ci fassent partie du réseau de la Fédération ou non, de nombreuses actions sont ainsi mises en œuvre.

Délégation Grand Ouest

La région compte de nombreux groupes locaux de concertation prison ; les associations de la fédération y participent à Brest, Rennes, Nantes, Angers, La Roche-sur-Yon, Caen. A Nantes, la FARAPEJ est particulièrement présente avec, parmi les 17 associations qui composent le « Collectif prison 44 », de nombreux adhérents : Prison Justice 44, Clip, ANVP, Courrier de Bovet. Le Collectif Prison 44, au-delà des Journées Nationales Prison, reste actif toute l'année : en 2015, les bénévoles du collectif ont rencontré près de 500 élèves dans une vingtaine d'établissements scolaires, pour les sensibiliser aux sujets de la prison et de la justice pénale.

Délégation Rhône Alpes

Les contacts avec les associations de Rhône-Alpes ont été nombreux en 2015. Grâce à la présence d'un délégué régional très actif, les relations avec les associations de la **région lyonnaise** sont particulièrement nourris. C'est notamment le cas avec le Mas, dont Bernard LECOGNE est administrateur ; celui-ci a également pu assurer la présence de la Fédération à l'Assemblée générale et à différentes journées. Les échanges sont également fréquents avec *Companio* et le GREP, deux autres associations lyonnaises, et la section locale de l'ANVP, notamment autour de la création de l'Association Régionale de Justice Restaurative.

La visite d'Élise DUCHIRON à Lyon en novembre 2015 a été l'occasion de rassembler ces associations ainsi que le délégué régional du CLIP et le groupe prison Saint-Étienne, afin d'entendre leurs attentes vis-à-vis de la FARAPEJ et d'échanger sur les projets de chacun.

Enfin, le délégué régional participe au Groupe de Concertation Prison de Lyon-Corbas-Villefranche. En 2015, le groupe a décidé le passage de 6 à 10 réunions par an et engager un travail afin de mieux associer les intervenants en prison ou en périphérie de Villefranche. Le groupe de concertation est un lieu d'échanges de pratiques, de problématiques et de partage ; il a également organisé l'événement qui s'est tenu à Lyon le 23 novembre pour les Journées Nationales Prison.

A Bourg-en-Bresse, des contacts ont été pris en avril 2015 avec l'ANVP afin de connaître ce secteur et d'amorcer d'une dynamique qui s'est renforcée progressivement au cours de l'année. Un projet de création d'une structure de concertation (GLCP) est en œuvre, avec le soutien actif de la FARAPEJ qui travaille à la mise en relation de différents membres d'associations qui ne se connaissent pas. La fédération travaille notamment à réunir les associations début 2016 autour d'une formation qu'elle organise et qui sera l'occasion d'une meilleure connaissance mutuelle.

A Saint-Étienne, les contacts avec le Groupe Prison (GPSE) sont nourris et fréquents. En

2015, il ont permis l'organisation de deux événements qui ont eu lieu en tout début d'année 2016 : une soirée autour de Didier FASSIN, à l'occasion de la sortie de son livre « A l'Ombre du Monde », à Saint-Étienne, et une formation animée à Villeurbanne par le fondateur du GPSE, Jean-Marie FAYOL-NOIRETERRE.

A Roanne, le délégué régional a pu être accueilli lors d'une réunion du Groupe local de concertation Prison en mars 2015.

Par ailleurs, la FARAPEJ entretient également des liens avec des associations non membres de la Fédération :

- Travail, échange, élaboration avec **San Marco**, qui assure l'accueil des familles en visite à Corbas et à l'établissement pénitentiaire pour mineurs ;
- Participation à l'assemblée générale de l'Association Socio-Éducative de la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas (**ASEMALC**) en mars 2015
- Un contact a été engagé avec les **Petits Frères des Pauvres** en octobre 2015
- Enfin, les contacts sont réguliers avec l'**OIP, la CIMADE,** les **aumôniers,** les membres de **l'association régionale de justice restaurative** et le **GAP** (Groupe d'action prison) de Chambéry.

Délégation Nord

Au travers du groupe local de concertation prison, des contacts réguliers sont assurés avec les associations Trait d'Union, Parcours de femmes et l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP), toutes trois membres de la Fédération. De plus, des contacts sont également entretenus avec les représentants de R'libre et du Relais Enfants Parents.

Par ailleurs, des contacts réguliers sont entretenus avec les sections locales de la Ligue des Droits de l'Homme, notamment lorsque sont en cause les situations individuelles de personnes détenues. Des réunions trimestrielles ont également lieu avec les représentants du Genepi et des aumôneries catholique, musulmane et protestante des prisons.

En 2015, des contacts ont été pris avec le Groupement des Éducateurs sans Frontières (GREF), qui développe des activités d'enseignement en prison.

Délégation Centre

La FARAPEJ est en contact étroit avec les associations de la région, notamment par l'intermédiaire de sa déléguée régionale, Christiane PERNIN. En 2015, elle a ainsi rencontré les visiteurs de prison de Blois et de Dijon, mais aussi, parmi les partenaires non adhérents à la FARAPEJ, le Genepi, l'association socio-culturelle de la maison d'arrêt de Blois, l'association de

lutte et de soutien contre les détresses qui fait de l'hébergement à Blois, la section blésoise de la Ligue des Droit de l'Homme. Elle a de plus organisé la visite d'Élise DUCHIRON aux associations d'accueil des familles d'Orléans-Saran (l'Espoir) et de Blois (Arapej 41). Ces rencontres ont permis de mieux connaître les conditions d'actions des associations et d'échanger sur leurs préoccupations.

Enfin, Alexis SAURIN, président de la FARAPEJ, est intervenu avec Christiane PERNIN lors du colloque organisé par le collectif Prison Dijon pendant les Journées Nationales Prison de novembre 2015. Cette journée a été l'occasion d'évoquer les projets de la FARAPEJ et ceux du collectif, et d'envisager différents projets en commun.

Focus sur des événements régionaux

L'animation du réseau par les délégués régionaux a permis l'**organisation de nombreux événements** en 2015.

Des formations régionales

Les formations sont l'une des occasions de réunir les associations membres du réseau et de renforcer les liens entre la fédération et ses membres, au niveau régional. En 2015, plusieurs ont été organisées, notamment :

À Nantes, 27 bénévoles ont ainsi été rassemblés pour une journée consacrée au thème « *Comment le bénévole doit se comporter face aux différentes situations rencontrées lors de ses interventions dans l'enceinte des établissements pénitentiaires ? Quel est son rôle? Que peut-il dispenser? Quel accompagnement peut-on lui prodiguer?* » Cette formation était animée par Loïck VILLERBU, psychologue expert à la cour d'appel de Rennes, professeur émérite de psychologie et psycho-criminologie.

À Villeurbanne, la formation « Écouter, comprendre, répondre » animée par Fabienne MOULON et Bernard LECOGNE, a rassemblé dix personnes issues d'associations membres de la FARAPEJ ou des GLCP de Lyon, Villefranche, Saint-Étienne, Roanne, Bourg-en-Bresse.

Les événements régionaux des Journées Nationales Prison

Les Journées Nationales Prison sont chaque année l'occasion pour la FARAPEJ de mobiliser son réseau en région. Ainsi en 2015, le délégué régional Rhône-Alpes Auvergne a porté **à Lyon** un événement autour de la projection du film « Le lendemain ». **À Lille** également, le délégué régional est intervenu aux côtés d'une juge de l'application des peines et de la représentante d'une association d'insertion dans le cadre d'une conférence. *[Voir Partie V - Information du public]*

Perspectives régionales pour l'année 2016

La présence et l'engagement de ses délégués régionaux est indispensable à la FARAPEJ, pour entretenir des liens plus étroits avec ses adhérents et ses partenaires, initier des actions communes, soutenir une réflexion et des prises de position. Leur rôle est complémentaire à l'animation de réseau développé par la Fédération au niveau national. Dans les régions qui n'en n'avait pas, la FARAPEJ espère pouvoir s'appuyer en 2016 sur un déléguée ou une équipe locale ; là où ceux ci sont déjà actifs, les perspectives se déclinent :

Délégation Rhône Alpes

En 2016, il faut continuer à « labourer le terrain », prendre contact avec les structures locales de la région Grenoble, Aiton, Chambéry, Saint Quentin Fallavier, Valence (où s'ouvre un établissement pénitentiaire) ainsi que Riom, Le Puy, Annecy. Il faudrait réfléchir à une structure de rencontre de réflexion régionale et renforcer pour cela les liens avec l'ANVP et le CLIP. Pour mener à bien ces projets, une équipe régionale de la FARAPEJ devrait être constituée. La perspective que quelques adhérents à titre individuel s'engagent à Lyon et dans trois autres départements pourrait permettre d'approfondir ce travail.

Délégation Centre

L'année 2015 a vécu différemment par les associations de la Région Centre.

Ce fut une année charnière pour ARAPEJ-41. En effet, les départs du chef d'établissement, du président du TGI de Blois et de la procureur, avec lesquels un travail commun avait été mené, a amené des changements auxquels l'association doit faire face. Par ailleurs, elle s'est recentrée après son AG d'avril 2015 sur l'accueil des familles, sous l'impulsion de son nouveau président.

A Orléans-Saran, l'association l'Espoir a trouvé son rythme de croisière après un an d'installation dans le nouvel établissement. Elle agit désormais dans la maison d'accueil des familles qui se trouve dans l'enceinte de l'établissement et qu'elle partage avec l'équipe salariée du gestionnaire privé. Si les rapports sont cordiaux, l'articulation des rôles et des responsabilités de chacun (association et prestataire) soulève des questions, comme dans de nombreux autres établissements en gestion déléguée. L'association attend de la FARAPEJ un soutien, par le biais de la formation, pour adopter le meilleur positionnement dans cette situation.

A Tours, la fusion de la petite maison du Comité d'aide aux détenu avec l'Entraide Ouvrière est désormais effective et ne soulève pas trop de difficultés.

- Partie III -
La formation

La formation est une activité centrale parmi les activités de la FARAPEJ. Malgré les difficultés rencontrées par la Fédération au cours de l'année 2015, au sein de son équipe permanente et de son pôle formation, un programme varié de formations a pu être mis en œuvre.

Les chiffres clefs de la formation en 2015

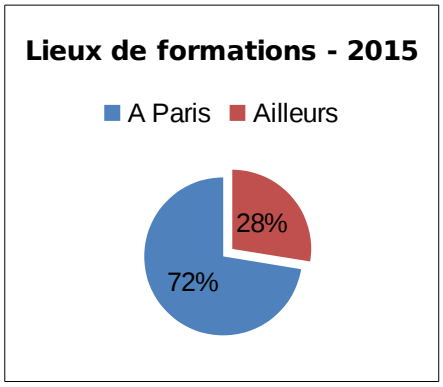

- **22 journées réalisées**, dont **7 hors de Paris.**
- **7 intervenants** réguliers sur l'année

22 structures touchées :

- Dont adhérentes : **18** ;
- **Dont non adhérentes : 4**

285 personnes rencontrées :

- Dont adhérents ou membres de structures adhérentes : **264 personnes** ;
- Dont membres d'associations partenaires : **9 personnes** ;
- Dont personnes extérieures : **12 personnes** ;

La plupart des personnes participant aux sessions de formation sont donc issues d'associations membres de la Fédération, ou sont adhérentes de la Fédération directement. Cette part est stable depuis plusieurs années.

Tableau récapitulatif des formations organisées

Intitulé de la formation	Date	Lieu	Présents	Intervenants
Parcours du sortant	23-janv.	Paris	13	Annick DORLEANS
Parcours judiciaire de la personne détenue	6-févr.	Paris	16	Annick DORLEANS
Parcours pénitentiaire de la personne détenue	11-févr.	Paris	10	Annick DORLEANS
La contrainte pénale	12-févr.	Paris	20	Pierre-Victor TOURNIER
La contrainte pénale	2-mars	Villeurbanne	36	Pierre-Victor TOURNIER
La contrainte pénale	9-mars	Châlons-en-Champagne	20	Pierre-Victor TOURNIER
Parcours pénitentiaire de la personne détenue	16-mars	Avignon	17	Annick DORLEANS
Place de la victime d'infraction pénale	18-mars	Paris	7	Annick DORLEANS
Parcours de la famille du détenu	2-avr.	Poissy	15	Annick DORLEANS
La réforme pénale	10-avr.	Paris	18	Annick DORLEANS
Réalités des familles des personnes incarcérées	25-avr.	Lille	14	Souérad SAID
Droit des étrangers	21-mai	Paris	9	Martine ROCHÉ
Parcours judiciaire de la personne détenue	4-juin	Paris	9	Annick DORLEANS
Parcours pénitentiaire de la personne détenue	5-juin	Paris	2	Annick DORLEANS
La contrainte pénale	8-juin	Paris	9	Pierre-Victor TOURNIER
La comparution immédiate	11-juin	Paris	10	Dominique SIMONNOT
Cultures et accompagnements des gens du voyage et des Roms	12-juin	Paris	7	Martine ROCHE
La contrainte pénale	18-juin	Maubeuge	16	Pierre-Victor TOURNIER
Bracelet électronique	3-juil.	Paris	6	Annick DORLEANS
Ecouter ? Comprendre ? Répondre ?	21-sept.	Lyon	12	Fabienne MOULON Bernard LECOGNE
La comparution immédiate	22-oct.	Paris	5	Dominique SIMONNOT
Le casier judiciaire	6-nov.	Paris	5	Annick DORLEANS

Les formations réalisées

La formation est une activité centrale dans l'action de la FARAPEJ ; celle-ci répond à des objectifs multiples :

- Les formations permettent d'**acquérir de nouvelles connaissances** et d'en approfondir d'autres. Les personnes se sensibilisent ainsi aux droits des personnes détenues, appréhendent également les thématiques transversales du champ « Prison-Justice », tout en se formant aux enjeux présents au sein du milieu cloisonné des établissements privatifs de libertés ;
- Par ailleurs, ces formations **donnent des clefs pour pouvoir ensuite informer et orienter les personnes rencontrées**, dans le cadre des activités habituelles des associations ;
- **Lieu d'échanges et de mutualisation des pratiques**, elles sont enfin pour les personnes participantes l'occasion de se rencontrer, d'échanger, de partager, de mieux se connaître et d'étendre leur réseau.

En 2015, la FARAPEJ a organisé 22 journées de formation ayant concerné 285 personnes, bénévoles et responsables d'association issus de 22 structures différentes. En comparaison, 26 journées avaient eu lieu en 2014, lesquelles avaient regroupées 286 personnes issues de 15 structures différentes. **Sur ces trois dernières années, la Fédération a pu rencontrer 827 personnes, issues de 31 structures différentes**. Plus de la moitié des associations adhérentes a donc envoyé un de ses membres en formation à la FARAPEJ durant ces 3 dernières années.

Le public rencontré reste majoritairement francilien mais la part des formations s'étant déroulées en dehors de la capitale progresse (7 en 2015 et 2014, contre 4 en 2013). Il convient de relever le développement d'une activité de formation en région lyonnaise en 2015 ; cela correspond au souhait des associations locales, encouragé par la dynamique initiée par le délégué régional de la Fédération.

En définitive, au regard des difficultés rencontrées en 2015 dans l'équipe salariée, la FARAPEJ a néanmoins pu maintenir un rythme semblable à celui des années précédentes.

Le programme des formations

L'offre de formations répond à deux objectifs complémentaires : le programme est établi en fonction des **besoins exprimés par les membres des associations** du réseau d'une part (voir *infra*), et d'autre part **au regard des évolutions normatives récentes et des préoccupations de la Fédération**, notamment en matière de procédure pénale et de droit de l'exécution des peines.

Ainsi, le programme complet regroupe **70 modules de formations distincts**, regroupés en quatre grandes catégories :

- Les formations juridiques, pénitentiaire et sociales (35 modules distincts) :

La majorité des formations proposées entre dans cette catégorie. Il s'agit d'apporter aux personnes présentes des éléments de culture juridique et pénitentiaire. Ces formations s'adressent tant aux nouveaux bénévoles qu'aux bénévoles aguerris qui ont conscience de l'importance de maintenir à jour leurs connaissances et d'approfondir leur culture sur cette thématique. Les formations autour du socle de connaissances juridiques idéalement maîtrisé par tous les adhérents des associations de la FARAPEJ continuent d'être très sollicitées. Quatre domaines sont particulièrement présents : **droit de l'exécution des peines** (10 modules), **droit pénal** (6 modules), **procédure pénale** (3 modules), et **actualités juridiques** (8 modules).

En outre, la FARAPEJ propose une série de modules visant à donner aux nouveaux bénévoles des associations du réseau les clefs pour appréhender le monde dit « Prison-Justice ». Au sein de cet ensemble, sont, à titre d'exemple, proposées des journées sur le **parcours pénitentiaire des personnes détenues**, sur le **parcours de la famille**, ou encore une journée intitulée *Notions juridiques générales*.

- Les formations à l'écoute et à l'accompagnement (4 modules distincts) :

Cette catégorie regroupe non seulement les **formations à l'écoute et à l'accompagnement**, (4 modules), mais encore les **formations thématiques centrées sur un type de public en particulier** (18 modules). Initiées en 2010 afin de répondre aux attentes des bénévoles au contact de personnes sortant de prison, les formations à l'écoute se sont poursuivies en s'adaptant aux besoins des bénévoles accueillants. Ces formations visent à apporter des outils et pratiques pour permettre aux participants une meilleure perception de la personne accueillie.

- Les formations aux pratiques associatives ou à certaines thématiques (25 modules) :

Cette catégorie vise à fournir aux bénévoles et militants des structures du réseau des outils concrets quant à la gestion associative. Entre autres, des modules liés à la **responsabilité des bénévoles** ou à la **gestion des finances associatives** sont proposés.

- Les formations d'approfondissement (6 modules distincts) :

Pensés pour un public plus aguerri, permettent de s'arrêter sur l'une ou l'autre des thématiques du champ prison-justice, afin de l'approfondir.

Un travail d'actualisation de l'ensemble des formations a été amorcé en 2015, afin de mettre à jour le catalogue de formation, qui sera rendu disponible pour l'ensemble du réseau.

Un enrichissement des thèmes de formation

Le pôle formation de la FARAPEJ s'est réuni plusieurs fois en 2015. Assisté par l'équipe salariée, ce dernier se trouve en charge notamment de l'élaboration du programme de formation, des relations avec les formateurs et formatrices de la Fédération, de l'évaluation des formations proposées, de la mise en œuvre de nouveaux modules.

Malgré les difficultés traversées au cours de l'année et qui ont conduit à la démission regrettée du responsable du pôle, Jean-Paul ROCLE, en juillet 2015, **trois nouveaux modules** ont néanmoins pu être montés :

- *Cultures et accompagnements des gens du voyage et des Roms*, animé par Martine ROCHE ;
- *Initiation au droit des étrangers*, animé par Martine ROCHE ;
- *Écouter, comprendre, répondre – en face à face et au téléphone*, animé par Bernard LECOGNE et Fabienne MOULON.

Ces thèmes de formation sont une préoccupation majeure des membres du pôle formation. Par ailleurs, l'ensemble des formations fait l'objet d'une mise à jour régulière, afin que ces dernières restent adaptées aux différentes évolutions législatives et réglementaires d'une part, et aux pratiques locales d'autre part.

Par ailleurs, un travail a été engagé sur les retours émis par les personnes rencontrées lors de ces sessions de formations. En 2015, celles-ci ont ainsi partagé le souhait de voir des formations proposées sur la **justice pénale des mineurs** ou encore sur la **justice restaurative**, deux thématiques dont le pôle formation s'est saisi, rencontrant des spécialistes de ces thématiques pour concevoir de futures formations.

Enfin, les membres du pôle ont souhaité, au cours de l'année 2015, **perfectionner le suivi et l'évaluation des formations**, notamment en simplifiant le suivi administratif de ces modules. En ce sens, une nouvelle procédure d'inscription a été mise en place, qui permet également de limiter les annulations tardives trop fréquentes de la part des personnes inscrites.

Les formateurs et formatrices

La Fédération travaille en collaboration avec un nombre croissant de formateurs et formatrices qui, par leurs parcours et leurs compétences, font de la FARAPEJ le réceptacle de regards renouvelés sur les thématiques qu'elle aborde :

Année	Nombre total intervenants	Détail des intervenants	Nombre de formations assurées
2015	8	Mme. Annick DORLEANS	10
		M. Pierre-Victor TOURNIER	5
		Mme. Dominique SIMONNOT	2
		Mme. Martine ROCHE	2
		Mme. Souérad SAID	1
		M. Jean-Marie FAYOL-NOIRETERRE	1
		Mme. Fabienne MOULON / M. Bernard LECOGNE	1
	Nombre total de formations		**22**

Cette année encore, des **partenariats de longue date** ont permis la réalisation d'un certain nombre de formations. En ce sens, le partenariat avec l'ARAPEJ a permis de proposer des modules de formations assurés par Annick DORLEANS, juriste salariée de l'ARAPEJ ; Souérad SAID, psychosociologue de l'association ERASM, a assuré pour sa part les formations sur l'écoute et l'accompagnement des familles et proches de personnes incarcérées ; Dominique SIMONNOT, journaliste, propose une journée sur la comparution immédiate avec une participation à une audience au tribunal correctionnel de Paris ;

Par ailleurs, la FARAPEJ a pu instituer **d'autres partenariats au cours de l'année 2015**. Ainsi, Pierre-Victor TOURNIER, directeur de recherches au CNRS (en retraite) propose depuis plusieurs années des formations liées à l'actualité pénale. En 2015, il a créé et assurer un nouveau module de formation portant sur la peine de contrainte pénale, et plus généralement sur les dispositions prévues par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales. Pour sa part, Martine ROCHE a entamé un cycle de formations touchant à la situation juridique des ressortissants étrangers. Enfin, Bernard LECOGNE et Fabienne MOULON, membres du Conseil d'administration, ont pu proposer un module sur l'écoute à Lyon.

Le nombre d'intervenants et d'intervenantes est donc en augmentation par rapport aux années précédentes : en effet, **il est passé de 5 à 8 en deux ans**.

« Dedans-Dehors » formation franco-allemande

La FARAPEJ et Dock Europe e.V ont poursuivi en 2015 le projet lancé en 2014 avec le soutien de l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse), d'une rencontre binationale, en deux parties, en présence d'actrices et d'acteurs de jeunesses d'Allemagne et de France.

Un premier séminaire avait eu lieu à Paris du 9 au 16 novembre 2014 ; la deuxième partie de ce programme s'est déroulée à Hambourg du 3 au 10 mai 2015. Elle a réuni une vingtaine de travailleurs sociaux et autres praticiens des deux pays et s'est organisée autour de visites dont

l’objectif était de découvrir les réalités de terrain des éducateurs, surveillants et assistants sociaux participants. Par ce projet, la FARAPEJ s'est associée pour la première fois à l'organisation d'une formation européenne destinée aux professionnels.

Prolonger la formation : les fiches conseils

La Fédération édite quelques **soixante-dix fiches conseils**, qui apportent des réponses à des problématiques que peuvent rencontrer les bénévoles dans le cadre de leurs activités quotidiennes, auprès des personnes détenues ainsi que de leurs proches. Ces fiches, disponibles sur le site Internet de la Fédération, peuvent aussi être utilisées comme support ou pour prolonger les formations. *(Voir Partie VIII – Ressources et documentation)*

- Partie IV- Réflexion

La réflexion est un élément essentiel de l'identité et du projet associatif de la fédération. Si elle irrigue l'ensemble des actions de la Fédération, elle s'exprime particulièrement au sein de la revue Prison Justice de la FARAPEJ, lors des colloques, des réunions du conseil d'administration et des journées d'étude et réflexion, ou encore à l'occasion des échanges avec les associations membres ou partenaires de la fédération.

La Revue Prison Justice

La revue de la FARAPEJ a pour objectif de prendre de la distance avec l'actualité immédiate pour mener sur la justice et la sanction pénale une réflexion théorique de nature philosophique, tout en la confrontant aux expériences des associations sur le terrain.

À l'exception des actes de colloque, qui constituent des « hors-série », la revue s'organise depuis 2012 autour de deux parties : *Action* et *Réflexion*. Elle comporte à la fois des entretiens et des articles de l'équipe de rédacteurs, qui signent du nom de *Dédale* pour la partie réflexion et *d'Ariane* pour la partie Action.

La partie Réflexion s'ouvre ainsi par l'article collectif, qui fait état de la réflexion des rédacteurs et introduit le sujet du numéro. Cette partie *Réflexion* tente de penser la prison et la justice pénale en s'interrogeant sur leurs fonctionnements, leurs évolutions et les discours qui les construisent (ou les détruisent). Il s'agit de raisonner sur le long terme, comme si chaque numéro était le chapitre d'un seul ouvrage qui s'écrit au fil du temps et de la pensée, et de poursuivre ce qui pourrait être une théorie de la prison et de la justice pénale aujourd'hui. L'article de fond définit les contours et les enjeux d'une question unique qui est ensuite posée à quatre personnalités différentes, sous forme d'entretiens.

La partie Action est consacrée à la réflexion sur l'action, notamment sur les pratiques des associations sur le terrain. L'objectif est à la fois de ne pas en rester à la seule pensée théorique et de se doter des outils conceptuels pour penser et repenser l'action.

La Revue est adressée aux partenaires de la fédération et à ses 200 abonnées. Chaque numéro, dont la liste figure sur le site Internet de la FARAPEJ, continue d'être régulièrement diffusé, sur demande, aux personnes intéressées par les différents sujets traités.

En 2015, un hors-série a été publié en janvier. Il est consacré aux actes du colloque organisé par la FARAPEJ en novembre 2013, à l'occasion de la clôture des Journées Nationales Prison, sur le thème : *« Santé en prison, entre logique pénale et logique médicale - du détenu malade au malade détenu ? »*.

Vingt ans après la réforme de 1994 qui transférait la prise en charge sanitaire des personnes détenus de l'administration pénitentiaire au service public hospitalier, constat fut fait que celles-ci restent en moins bonne santé que la moyenne des français. Les associations adhérentes de la FARAPEJ constatent au quotidien, auprès des personnes incarcérées et de leur famille, cet état de santé souvent dégradé à l'entrée ; elles sont également conscientes des conséquences de la détention sur les personnes ou les difficultés d'accès qui peuvent perdurer dans l'accès soins.

Au-delà de cet état des lieux, les intervenants ont analysé les tensions entre deux institutions et deux logiques, pénitentiaire d'une part, médicale d'autre part. Quelle est la situation de la personne soumise à la double épreuve de l'incarcération et de la maladie ? Quel projet ont pour elles ces deux institutions ? Entre impératif de soins et impératif de sécurité, quelles sont les divergences de point de vue, de pratiques, d'objectifs, et quelles sont les perspectives ?

Ces actes reprennent les contributions des intervenants qui se sont succédés au cours de quatre tables ronde pour apporter un éclairage à ces multiples questions.

L'année 2015 a ensuite été consacrée à la préparation du numéro 108. Dans la partie *Réflexion*, le comité de rédaction s'est interrogé sur les métiers pénitentiaires et est allé poser la question à tous les acteurs de la prison : « Quel métier que le vôtre ? ».

Dans la partie A*ction*, c'est sur les relations entre les associations et les pouvoirs publics, notamment l'administration pénitentiaire, que s'est penchée *Ariane*, sollicitant de nombreuses associations pour approfondir cette question.

Le comité de rédaction est le lieu où se construit la Revue. Alain CUGNO, rédacteur en chef, anime les échanges et la réflexion, en particulier autour de la partie *Réflexion*. Lætitia TAMADON, rédactrice en chef adjointe, est en charge de la partie *Action*, avec le soutien d'une dizaine de membres actifs du comité de rédaction.

Journées d'étude, rencontres et colloques

La FARAPEJ organise régulièrement des temps de réflexion, souvent autour des réunions du conseil d'administration. Le rendez-vous des Journées de réflexion annuelles permet de faire un retour sur les différents thèmes abordés dans l'année et de lancer la dynamique de l'année à venir.

Les Journées annuelles de réflexion de la FARAPEJ

Plusieurs thématiques ont été abordées lors des Journées Annuelles de réflexion qui se sont déroulées les 12 et 13 mars 2015 à Paris. Ainsi, se sont succédés les temps de présentation et les moments de débats suivants :

- *Pour une criminologie qui vise à l'émancipation du délinquant, de la victime et qui repense les institutions en ce sens.* Intervention d'Alain BLANC, magistrat, président de l'association française de criminologie ;
- *Le coût de l'incarcération pour la famille*, présentation par Caroline TOURAUT, sociologue, des enseignements de son étude *« La famille à l'épreuve de la prison »*
- *Une contrainte pénale à inventer.* Table ronde avec Jean-Marie FAYOL-NOIRETERRE (président du Groupe Prison de Saint Étienne), Bernard LECOGNE (administrateur de la FARAPEJ, Le MAS), Sylvain LHUISSIER (Chantiers Passerelles) et Christiane PERNIN (vice-présidente de la FARAPEJ, présidente d'ARAPEJ 41) ;
- *Comment comprendre le débat autour du concept de radicalisation qui a fait suite aux événements de janvier ? Comment comprendre ce phénomène, comment le décrire et le nommer ?* Échanges avec les représentants de l'aumônerie nationale musulmane des prisons, Samia et Hassan EL ALAOUI.

L'ensemble des sujets traités ont été choisis à la fois en fonction des enjeux de l'actualité et des thèmes sur lesquels travaille la Fédération tout au long de l'année.

Le débat d'orientation de l'Assemblée générale, qui a eu lieu à l'occasion de ces journées de réflexion, a permis des discussions vives et approfondies sur le thème des Journées Nationales Prison, annoncées pour novembre 2015.

Les journées annuelles apparaissent donc comme un temps fort de la vie de la Fédération, qui permettent de partager la réflexion menée tout au long de l'année avec un plus grand nombre de personnes et d'alimenter celles à venir. Plus d'une soixantaine de personnes ont contribué à ces deux journées.

Les rencontres de la FARAPEJ et les matinées d'étude

Deux rencontres avec des auteurs venus présenter leurs ouvrages récents ont été organisées dans le cadre du centre de documentation de la FARAPEJ. Elles ont été l'occasion de rassembler des adhérents individuels, des représentants d'associations membres ainsi que des personnes extérieures intéressées, pour des temps d'échanges particulièrement riches :

- Le 6 novembre 2015, rencontre avec **Hans CLAUS**, directeur de prison en Belgique et sculpteur, et **Gérard de CONINCK**, ancien directeur de prison, maître de conférences à l'Université de Liège et membre du Conseil de surveillance des prisons de Belgique. Une vingtaine de personnes étaient présentes pour plus de deux heures d'échanges autour de leurs ouvrages respectifs : *Les Maisons, vers une approche pénitentiaire durable* et *Être directeur de prison. Regards croisés entre la Belgique et le Canada.*
- Le 4 décembre 2015, la rencontre avec **Pierre Victor TOURNIER**, pour la présentation de son ouvrage *Naissance de la Contrainte pénale*, a rassemblé une douzaine de participants.

Une matinée d'étude a été organisée le samedi 5 décembre 2015 à la FARAPEJ :

- ***Contrainte pénale, un an après.*** A l'occasion du premier anniversaire de l'entrée en vigueur de la contrainte pénale, elle a rassemblé plus d'une vingtaine de personnes autour de **Myriam DE CROUY-CHANEL**, vice-présidente du Tribunal de Grande Instance de Beauvais, Juge de l'application des peines, et de **Géraldine BLIN**, directrice du service pénitentiaire d'insertion et probation du Val d'Oise.

La préparation du colloque sur les RPE

L'année 2016 marquera les dix ans de la dernière réactualisation des règles pénitentiaires européennes (RPE), éditées par le Conseil de l'Europe. Déjà en 2001, en prévision de la réactualisation qui a finalement été faite en 2006, la FARAPEJ avait organisé un colloque à Strasbourg autour de ce thème. En 2015, le Conseil d'administration a décidé d'organiser un nouvel événement qui aura lieu en 2016, pour faire le bilan de l'application des RPE en France depuis dix ans et se questionner, avec les associations, sur le levier que les RPE peuvent représenter. Ce colloque devra aussi permettre de faire des propositions en vue d'une probable réactualisation. Il sera ouvert à la fois aux adhérents de la FARAPEJ, associatifs ou individuels, et à tous les acteurs du champ pénitentiaire et judiciaire.

Un comité de pilotage a donc été constitué pour la préparation de cet événement. Il est composé de Pierre Victor TOURNIER, directeur de recherche au CNRS (en retraite), Jean-Manuel LARRALDE, professeur de droit public à l'université de Caen Basse Normandie, d'Anne-Marie KLOPP, membre de l'Association Nationale des Visiteurs de Prisons, de Gérard de CONINCK, ancien directeur de prison, maître de conférences à l'Université de Liège et membre du Conseil de surveillance des prisons de Belgique, ainsi que d'Alexis SAURIN et Lætitia TAMADON pour le Conseil d'administration de la FARAPEJ, et de Marc DURANTON et d'Élise DUCHIRON, pour l'équipe salariée.

Le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises au troisième trimestre 2015, pour élaborer à la fois le contenu et la forme du colloque. Celui-ci se déroulera sur un jour et demi à la rentrée 2016 et fera alterner des temps de conférence en assemblée plénière et des ateliers thématiques, au cours desquels interviendront des universitaires, des représentants politiques et institutionnels, des associations et des acteurs du monde pénitentiaire et judiciaire, français et européens. Le programme prévisionnel prévoit ainsi les principaux temps forts :

Les groupes de travail et études thématiques

Tout au long de l'année, la réflexion s'élabore et prend forme également au sein de groupes de travail, qui rassemblent des personnes concernées par un même sujet : membres du Conseil d'administration, représentants d'associations membres, adhérents individuels de la FARAPEJ. En 2015, les thèmes suivants ont été particulièrement mis au travail :

Réforme et contrainte pénale

Dès les préparatifs du colloque des vingt ans de la FARAPEJ, qui a eu lieu en 2011, la réforme pénale s'est imposée comme un thème de réflexion pour la Fédération. La FARAPEJ s'est ensuite impliquée dans les travaux de la conférence de consensus, puis, après avoir été auditionnée par le comité d'organisation , elle avait transmis une contribution écrite publiée en janvier 2013. Depuis, elle a poursuivi son travail de veille et s'est particulièrement intéressée à la mise en œuvre de la contrainte pénale ; c'est d'ailleurs dans ce cadre qu'elle a organisé la rencontre avec Pierre Victor Tournier le 4 décembre, autour de son livre *Naissance de la Contrainte pénale*, suivi le lendemain de la matinée d'étude avec Géraldine Blin et Myriam de Crouy Chanel.

La famille à l'épreuve de la sanction pénale

Cette thématique est apparue prioritaire pour beaucoup d'associations à l'occasion de l'Assemblée Générale de la FARAPEJ de 2013. Elle recouvre la prise en charge des sortants, l'orientation des familles, la confrontation des bénévoles aux contacts avec les détenus, les objectifs de sortie de délinquance. Un groupe de travail avait donc été lancé, avec une première réunion le 14 décembre 2013 ; d'autres rencontres ont eu lieu depuis et ont débouché sur plusieurs orientations qui ont été mises en œuvre en 2015 :

- ***Approfondir la réflexion et l'étendre au plus grand nombre*** : un temps des journées

annuelles de mars 2015 a été consacré à cette question, traitée avec la sociologue Caroline Touraut.

- ***Expérimenter une permanence spécialisée dans l'accueil des familles*** touchées par la détention d'un proche, pour les informer sur leurs droits, apporter des conseils juridiques mais aussi proposer une écoute et un soutien psychologique. Les premières permanences des « Point Info Famille » ont eu lieu à la maison d'accueil des familles de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis, en novembre 2015. *[Voir Partie IV – Appui au public touché par une mesure pénale]*
- ***Enrichir les formations*** de modules spécialisés : Souérad Saïd a ainsi animé une session de formation sur le thème « *Réalité des familles des personnes incarcérées* » en 2015.

L'expression collective

L'expression collective des personnes détenues, telle qu'elle est notamment formalisée par la règle pénitentiaire européenne n°50, intéresse la FARAPEJ depuis de nombreuses années. En 2011, l'assemblée générale avait émis des propositions sur ce thème ; en 2013, Cécile Brunet-Ludet, chargée d'une expérimentation de dispositifs d'expression collective, était venue présenter son rapport aux associations ; en 2014, l'expression collective était le thème de la Partie Action de la Revue Prison Justice qui titrait : « L'expression en prison, un enjeu collectif. »

En 2015, le travail s'est poursuivi. Pour approfondir en particulier la question de l'expression collective, Mathilde ROBERT a rejoint la FARAPEJ d'octobre 2015 à janvier 2016 en tant que volontaire de service civique. Elle a à la fois mené un travail documentaire et rencontré différentes associations du secteur social, pour étudier en quoi les lieux d'expression développés par celles-ci pouvaient apporter des éléments pour construire l'expression collective des personnes détenues.

Par ailleurs, la FARAPEJ a fait le lien entre l'expression collective des personnes détenues et la préoccupation des autorités de santé de recueillir les besoins des usagers. Au travers d'un appel à projet sur « la démocratie sanitaire », elle est entrée en contact avec l'Agence Régionale de Santé et le CISS de Rhône-Alpes, fédération d'associations de représentants d'usagers. Les mêmes relations ont été engagées en Île-de-France, afin de travailler à une meilleure représentation et prise en compte des besoins des détenus comme usagers du service public de la santé. Cela devrait déboucher en 2016 sur différentes actions, à la fois de formation des représentants d'usagers sur les soins en prison et d'information des personnes détenues et des intervenants sur les instances de représentations en matière de soins.

Internet et détention

Un travail sur la question de l'informatique et l'accès à internet en prison a été lancé en

2012 grâce à un partenariat entre la FARAPEJ et des étudiants de Sciences-Po Paris. Un travail de recherche avait donné lieu à un rapport portant sur les usages que les associations pourraient tirer de l'accessibilité des personnes détenues à Internet et de connaître leurs réticences et leurs appréhensions. Cela avait permis de relever à la fois une grande attente et un espoir, ainsi qu'un certain nombre d'appréhensions, en particulier la crainte d'une déshumanisation de la prison si cet outil venait remplacer le contact humain traditionnel.

En 2015, le travail s'est poursuivi et la FARAPEJ a interpellé les pouvoirs publics à deux occasions :

- En contribuant à la consultation lancée par Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du Numérique, en amont de l'élaboration du projet de loi « Pour une République numérique » :
- En apportant une contribution argumentée au bureau de l'administration pénitentiaire chargée du renouvellement de l'appel d'offre pour le système de téléphonie de tous les établissements pénitentiaires.

De plus, pour approfondir ce travail, un groupe de réflexion a été créé en 2015, rassemblant plusieurs associations adhérentes de la FARAPEJ (le CLIP, le Courrier de Bovet, l'ANVP) ainsi que deux associations partenaires (Auxilia et Expressions Carcérales). Ce groupe a notamment initié une demande de rendez-vous auprès de la directrice de l'administration pénitentiaire en 2016.

La réflexion au sein du Conseil d'administration

Au-delà des différents lieux ci-dessus évoqué, le Conseil d'administration de la FARAPEJ est garant de la vitalité de la réflexion au sein de la Fédération. En 2015, les différents sujets traités de manière thématiques ont fait l'objet de points réguliers dans les réunions du CA *[Voir Partie I – La vie de la Fédération]*

De plus, le Conseil d'administration a également choisi de consacrer une matinée de travail afin de davantage cerner les frontières induites par la réflexion au sein de la fédération : à quoi sert-elle, quels sont ses objectifs et ses moyens, et quelles articulations envisager avec l'action ? Le travail se poursuit, mené par différents administrateurs en dialogue avec l'ensemble du conseil d'administration.

- Partie V - Information du public sur la prison et la justice

La FARAPEJ développe diverses actions d'information du public sur la Prison et la Justice, à commencer par les Journées Nationales Prison, véritable marqueur de l'identité de la fédération. En 2015, le conseil d'administration a réaffirmé sa volonté de mettre davantage l'accent sur cet aspect des missions de la Fédération.

Les Journées Nationales Prison 2015

Comme chaque année, le Groupe National Concertation Prison a organisé les Journées Nationales Prison (JNP). Cette année, les échanges ont ainsi pu se cristalliser autour de la thématique ***Moins punir par la prison pour mieux reconstruire (combattre les effets destructeurs de notre système pénal)***.

Communiqué de presse (extraits)

La prison a des effets destructeurs. Ce constat est partagé, tant par les pouvoirs publics que par les citoyens ou les associations (…).

De nombreux aspects de notre système pénal tendent à renforcer l'exclusion des personnes qui y sont confrontées : les très courtes peines reconnues pour être nocives, la lenteur générale de la justice ou au contraire son caractère expéditif comme dans le cas des comparutions immédiates ou encore l'accompagnement social lacunaire tant lors de l'incarcération qu'à la sortie.

Dans ce contexte, les tentatives pour penser la sanction autrement sont multiples. La réforme pénale de 2014 crée de nouvelles formes de sanctions appliquées dans la communauté telles que la contrainte pénale. La Justice restaurative explore de nouvelles pistes. Leur objectif commun est de permettre à la personne sanctionnée d'éviter la mise à l'écart et de se reconstruire, au profit de l'ensemble de la société.

Pourtant, si les réflexions et les propositions sont nombreuses, leur mise en œuvre reste insatisfaisante, difficile, trop souvent incomprise.

Nous avons besoin d'une justice qui reconstruit plus qu'elle ne détruit. C'est pour cela que les associations et les aumôneries réunies au sein du Groupe National de Concertation Prison proposeront au cours des 22e Journées Nationales Prison des événements partout en France (ciné-débat, conférences, expositions) afin de débattre de ces questions avec le plus large public.

Les attentats de Paris, quelques jours avant l'ouverture des 22èmes Journées Nationales Prison qui se déroulaient du 23 au 29 novembre 2015, ont fortement perturbés les JNP 2015. Pourtant, malgré de nombreuses annulations par les autorités locales, **une quarantaine d'événements ont quand même été recensés** (70 en 2015). Ceux-ci se sont déroulés partout en France, grâce à la participation active des associations, fédérations et aumôneries composant le GNCP. **Plus de 2 000 personnes ont ainsi pu venir assister aux différents événements.** Un dossier d'information ainsi que des affiches ont été réalisés par le GNCP et envoyés à toutes les associations à cette occasion. Par ailleurs, la FARAPEJ met en ligne depuis 2009 un site spécial dédié aux Journées Nationales Prison (http://jnp.farapej.fr), sur lequel sont notamment accessibles le dossier d'information, ainsi que le calendrier complet des événements prévus.

Parmi les événements marquants de cette année, se retrouvent ainsi :

Des projections de films et/ou de documentaires :

Parmi la quinzaine de films qui ont été diffusés cette année, les associations ont notamment pu projeter deux films récents :

***Prisons Ouvertes*.** Documentaire d'Anne HIRSCH et de Bernard NICOLAS : à l'heure où la France vient d'adopter la réforme pénale de Christiane Taubira, enquête sur les expériences de prisons sans barreaux.

La tête haute. Réalisé par Emmanuelle BERCOT, le film esquisse le parcours éducatif d'un jeune personne, de ses six à ses dix-huit ans, qu'une juge des enfants et un éducateur tentent de prendre en charge.

D'autres événements ont également été organisés autour des films *La Raison du plus fort* de Patrick JEAN, *le Lendemain* de Magnus VON HORN, *Graziella* de Mehdi CHAREF, *L'intime conviction d'*Alwa DELUZE, *Le Déménagement* de Catherine RECHARD, *Dans l'ombre*

de Jean Zay de Marieke AUCANTE, *Médecin-chef à la Santé d'*Yves Rénier, *Ombline* de Stéphane CAZES.

Des conférences et des débats :

De nombreuses rencontres avec des acteurs et actrices du monde Prison-Justice ont eu lieu cette année. Ce fut notamment le cas à Rennes avec Jean-Marie DELARUE, à Versailles avec Virginie BIANCHI, ou encore à Saint-Denis de la Réunion avec Pierre-Victor TOURNIER.

Le plus souvent, des personnalités institutionnelles locales (directeurs d'établissements pénitentiaires, représentants du service pénitentiaire d'insertion et de probation, magistrats) participent également à ces rencontres, aux côtés des membres d'associations et du public.

Des expositions :

Cette année encore, plusieurs expositions (de photos, d'œuvres de personnes détenues, de présentation de l'action des associations) ont été mises en place dans différentes villes, comme par exemple à Alençon, Argentan, Avignon, Saint-Pierre du Mont, Bourges ou Dijon.

La Journée des Morts de la Prison

Chaque année, l'hommage du Collectif des Morts de la Prison aux personnes qui ont perdu la vie au sein des établissements pénitentiaires français est l'occasion de sensibiliser le grand public aux conditions de détention en particulier et au fonctionnement de la justice pénale en général. En 2015, la décision a été prise de repousser cet événement de la fin de l'année au début de l'année suivante, de manière notamment à pouvoir citer des chiffres pour une année civile. Néanmoins, la FARAPEJ a travaillé en 2015, au sein du Collectif, à la préparation de la cérémonie de février 2016. *[Voire partie VII – Les partenariats associatifs]*

Les interventions auprès du public scolaire

La FARAPEJ a soutenu en 2015 le projet **Mon crayon pour l'abolition** de l'Association *Ensemble contre la peine de mort* qui visait à sensibiliser des publics scolaires à l'abolition de la peine de mort en leur proposant de travailler au journal de l'abolition édité à l'occasion du congrès mondial contre la peine de mort de juin 2016 qui se déroulera à Oslo.

Le programme des Journées Nationales Prison 2015

	19/nov.	21/nov.	23/nov.	24/nov.	25/nov.	26/nov.	27/nov.	28/nov.	02/déc.	Autres dates
10h-12h					**Lorient** Rencontre débat					
14h-18h		**Lyon** Conférence débat « Prisons en Afrique, quelle place pour la société civile ? »		**Avignon** Exposition de photos	**Dijon** Colloque « Les prisons sans barreaux, une solution à développer ? »		**Paris** Portes ouvertes du CSAPA Pierre Nicole	**Mulhouse** Conférence débat « Le sens de la peine, les droits fondamentaux dans les lieux de privation de libertés » **Rennes** Stands de sensibilisation		**Mont-de-Marsan, 5 décembre** Conférence débat « La justice restaurative »
18h-20h				**Toulouse** Conférence débat « La justice restaurative »	**Rennes** Conférence débat « Quelle prison pour une société démocratique et humaniste ? »	**Rennes** Conférence débat « Moins punir pour mieux reconstruire » **Maubeuge** Projection « La tête haute »	**Saint-Denis (La Réunion)** Conférence débat « Moins punir pour mieux reconstruire »	**Montpellier** Conférence débat sur le suicide en détention		**Bourges, 2 décembre** Projection du film « Dans l'ombre de Jean Zay » **Lyon, 10 décembre** Projection « Prisons ouvertes : un pas vers la réinsertion »
A partir de 20h	**Angers** Projection « La tête Haute »		**Lille** Conférence débat **Lyon** Projection « Le lendemain » **Saint-Chamond** Projection « Prisons ouvertes : un pas vers la réinsertion » **Mont de Marsan** Projection « La tête haute » **Paris** Conférence débat « La prévention de la radicalisation en prison »	**Avignon** Projection de courts métrages **Saint-Sever** Projection « Graziella » **Paris** Projection « La raison du plus fort »	**Bonneville** Conférence-débat « La justice restaurative » **Argentan** Conférence débat	**Bourgoin-Jallieu** Conférence débat « La contrainte pénale » **Versailles** Conférence « Emprisonner et libérer : pourquoi ? Comment ? » **Toulouse** Projection « L'intime conviction » **Dax** Projection « Graziella » **Saint-Etienne** Projection « Prisons ouvertes : un pas vers la réinsertion » **Tours** Conférence débat **Valenciennes** Conférence débat	**Saint-Pierre du Mont** Atelier théâtral **Saint Martin d'Hères** Projection « Le Déménagement »		**Nantes** Conférence « Moins punir par la prison pour mieux reconstruire »	**Nantes, 4 décembre** Projection « La tête haute » **Persan, 1er décembre** Projection du film « A l'ombre de la République » **Persan, 8 décembre** Conférence débat « Réalités carcérales, obstacles et enjeux à la réinsertion »

- Partie VI -
La FARAPEJ dans le débat public

La FARAPEJ relaie les messages de ses adhérents et porte leur réflexion et leurs préoccupations dans le débat public. Elle s'appuie surtout sur ces expériences pour élaborer sa réflexion et ses propositions, auprès du grand public, dans les médias et auprès des institutions publiques.

Les prises de positions publiques

Début 2015, le Conseil d'administration a souhaité recentrer la signature d'appels publics vers ceux correspondants à des positions de la FARAPEJ déjà établies clairement, pour éviter autant que possible d'avoir à se positionner au cas par cas, au gré des sollicitations. Si cela a pour effet de limiter le nombre de prises de positions de la Fédération, cela donne plus de cohérence à la parole publique de la FARAPEJ et renforce le poids des positions qui ont été prises en 2015 :

Sauvons Serge ATLAOUI et les autres condamnés à mort en Indonésie !

Avec de nombreuses autres organisations militantes des droits de l'Homme emmenées par l'association *Ensemble Contre la Peine de Mort*, la FARAPEJ s'est associé au mouvement de soutien à ce français condamné à mort, qui clame son innocence depuis dix ans. Dans ce cadre, une manifestation a été organisée le 24 mars 2015, devant l'ambassade d'Indonésie à Paris. Serge Atlaoui est aujourd'hui toujours détenu en Indonésie.

Travail pénitentiaire : le Conseil constitutionnel ne peut pas se dérober !

Le 22 septembre 2015, avec une vingtaine d'autres associations, la FARAPEJ s'est associée à la Tribune signée de 375 universitaires et publiée dans *Libération*, à l'occasion de l'examen par le Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative à l'article 33

de la loi pénitentiaire. Les signataires interpellaient ainsi le Conseil constitutionnel pour qu'il mette fin au régime d'exception qui exclut les personnes détenues du droit au travail, rejoignant la réflexion que la FARAPEJ et certains de ces adhérents – notamment l'ANVP - a élaboré depuis plusieurs années et les propositions qu'elle a eu l'occasion de formuler à de nombreuses reprises à ce sujet. La décision du Conseil Constitutionnel, rendu le 25 septembre 2015, a cependant jugé conforme à la Constitution l'article litigieux.

Contribution publique sur le Projet de Loi « République numérique »

Le 6 octobre 2015, la FARAPEJ a publié une contribution publique, sur le site dédié à la consultation sur le projet de loi « République numérique » porté par la secrétaire d'État Axelle LEMAIRE *[Voire Partie IV - Réflexion]*.

Je suis Charlie

En janvier 2015, la FARAPEJ s'est associée au mouvement d'indignation qui a animé le pays suite aux attentats de janvier 2015 qui ont visé le journal Charlie Hebdo et le magasin Hypercacher. À cette occasion, un bandeau "je suis Charlie" a été affiché sur le site internet de la fédération en hommage aux victimes des attentats et la version internet de la carte de vœux 2015 de la fédération a été adaptée pour intégrer un lien vers le journal Charlie Hebdo.

Les interventions dans les médias

La FARAPEJ est régulièrement en contact avec les médias, soit qu'elle s'adresse à eux par le biais de communiqués de presse, soit qu'elle soit directement sollicitée par des journalistes. En 2015, plusieurs interventions médiatiques ont permis à des représentants de la Fédération de porter la parole de la FARAPEJ :

- Le 2 octobre 2015, la Nouvelle République du Centre a publié un entretien avec Christiane PERNIN, déléguée régionale Centre, sur la contrainte pénale.
- Étienne HERARD, ancien délégué régional pour la Région Grand-Ouest, est intervenu pour présenté les Journées Nationales Prison en novembre sur Sun Radio, radio locale nantaise.
- La FARAPEJ était signataire du communiqué de presse national annonçant les Journées Nationales Prison 2015, qu'elle a largement contribué à diffuser. En Rhône-Alpes Auvergne, elle a également participé à la mobilisation de la presse faite localement par les associations sur le sujet.

Colloques et conférences

Les représentants de la FARAPEJ ont également pu porter sa voix à diverses occasions :

Le 7 mai 2015, Alexis Saurin est intervenu sur le thème des longues peines en France, dans le cadre d'une conférence grand public sur le thème « ***Peine de mort/Prison à perpétuité, quelle vie pour les condamnés ?*** », soutenue par l'association *Ensemble contre la peine de mort*, aux côté de Sandrine Ageorges Skinner, militante de l'abolition de la peine de mort et épouse d'un condamné à mort et d'Arnaud Gaillard, universitaire ayant travaillé sur les prisons américaines, qui sont intervenus tous deux sur la peine de mort aux états-unis, et d'un représentant du Genepi.

« Les prisons sans barreaux, une solution à développer ? **colloque organisé par le collectif Prison Dijon, le 26 novembre 2015 :** Christiane PERNIN, déléguée régionale Centre et Alexis SAURIN, président, sont intervenus aux côtés de Jean-Philippe CHAMPION, directeur de la maison d'arrêt de Dijon, de Patrick WIARD, directeur du centre pénitentiaire de Casabianda et de Paul-Roger GONTARD, docteur en droit pénal.

Le 7 novembre 2015, Alexis SAURIN est intervenu au XXe anniversaire de l'association ***Prisonniers sans frontières*** (PRSF), au cours d'une table ronde réunissant plusieurs acteurs du champ carcéral : Eugénie DOSSA, membre de la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté et Georges COMNINOS, Chef de la délégation du Comité International de la Croix Rouge (CICR) à Paris. L'intervention de la FARAPEJ portait plus spécifiquement sur les rapports entre prison et société civile, sur les mécanismes nationaux de prévention nationaux de la torture et sur l'usage que PRSF pourrait faire de l'OPCAT (*Optional Protocol to the Convention against Torture)* et des règles Mandela de l'ONU.

Les propositions aux pouvoirs publics

Le Ministère de la Justice

- ***Auprès du Cabinet de la Garde des Sceaux***

Enfévrier 2015, la FARAPEJ a été reçue par **Lara DANGUY DES DESERTS, conseillère pénitentiaire au cabinet de Christine TAUBIRA, Garde des Sceaux.** Plusieurs sujets ont été mis à l'ordre du jour par la Fédération : l'exigence d'aller vers l'application effective de l'encellulement individuel, la mise en œuvre de la contrainte pénale, la question de la radicalisation, les travaux de la FARAPEJ sur Internet en prison et sur l'expression collective des personnes détenues, le travail de l'administration pénitentiaire sur le code de déontologie, et enfin le statut de l'intervenant.

- ***Auprès de la direction de l'administration pénitentiaire***

La FARAPEJ entretient des relations régulières avec l'administration pénitentiaire, qui lui permettent de faire part des positions et des réflexions associatives sur différents sujets, au fil de l'actualité d'une part, et des travaux de la Fédération d'autre part.

Au-delà des échanges avec ses interlocuteurs privilégiés au sein du Bureau des politiques sociales, d'insertion et d'accès aux droits et bien que les habituelles réunions des associations partenaires n'aient pas été convoquées par l'administration en 2015, la Fédération a pu profiter des rendez-vous suivants pour faire entendre la voix des associations :

Réunion sur la contrainte pénale convoquée par l'administration pénitentiaire en mars : Cette rencontre a été l'occasion pour la FARAPEJ de faire part de ses réflexions sur la place des associations dans la mise en œuvre de la contrainte pénale. Elle a rappelé que les associations avaient un rôle à jouer et un savoir-faire à partager, mais que cela nécessitait de bien penser leur place. En particulier, il faudra s'interroger sur la manière de préserver les principes de volontariat des personnes qui président à la plupart des actions associatives, si les associations intervenaient dans l'exécution d'une peine de contrainte pénale. Elle a aussi évoqué la nécessité d'associer les associations qui n'interviennent pas habituellement dans le champ de la prison au déploiement de la contrainte pénale. En effet, beaucoup d'associations pourraient apporter leurs compétences, en matière d'action sociale par exemple ; se tourner vers elles permettrait aussi de bien sortir la contrainte pénale de toute référence à la prison.

Rencontre avec le Bureau des équipements, des technologies et de l'innovation, en novembre : la FARAPEJ a sollicité cette rencontre pour connaître l'avancement des réflexions de l'administration sur la question de l'accès à internet pour les personnes détenues et pour faire part de ses réflexions et de ses préoccupations. A la suite de ce rendez-vous, qui a permis de connaître les échéances de l'administration, le groupe de travail dédié a pu formuler une contribution écrite communiquée à la DAP en décembre 2015, et diffusée à tous les adhérents de la Fédération avant d'être publiée sur le site internet de la FARAPEJ. *[Voir Partie IV - Réflexion]*

Rendez-vous avec le bureau des pratiques professionnelles en service pénitentiaire d'insertion et de probation, en décembre : le sujet de la rencontre était celui de la contrainte pénale, de sa mise en œuvre par les services d'insertion et de probation et des contributions associatives à cette nouvelle sanction.

Auprès de la mission interministérielle sur la réinsertion des personnes placées sous main de justice

Le 9 octobre 2015, Alexis SAURIN a pu être entendu par cette mission interministérielle conduite par Béatrice DEL VOLGO, Inspectrice des services judiciaires, en partenariat avec des représentants des services d'inspections des affaires sanitaires, des finances et des services pénitentiaires. Les échanges ont notamment porté sur la réalité de l'intégration des publics pris en charge en milieu ouvert, sur l'efficacité des politiques ministérielles d'insertion des personnes détenues, analysée notamment sous l'aspect des moyens mobilisés et du coût de ces politiques, ainsi que la gouvernance des politiques interministérielles. La FARAPEJ a pu faire remonter des difficultés exprimées par ses membres, notamment sur la prise en charge des personnes en placement extérieur.

Auprès du secrétariat d'État au Numérique

En octobre, la FARAPEJ s'est associée au CLIP pour adresser un courrier à Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'État au Numérique, dans le cadre de son projet « République numérique ». Cette première interpellation sur le thème de l'**accès des personnes détenues à Internet** a été suivie d'une contribution de la FARAPEJ à la consultation lancée par la Secrétaire d'État sur le sujet ; mise en ligne sur le site internet dédié, la contribution de la FARAPEJ a ainsi pu être consultée et relayée sur les réseaux sociaux et est intégrée au dossier thématique constitué et mis en ligne par la FARAPEJ à cette occasion. Cependant, bien que l'accès à internet des personnes détenues était mentionné dans l'avant projet de loi, il ne figure plus dans le projet de loi débattu. *[Voir Partie IV - Réflexion]*

Auprès de l'Agence régionale de Santé de Rhône-Alpes

Le 6 novembre 2015, la FARAPEJ a été reçue par l'Agence Régionale de Santé, avec le soutien de la Commission Prévention de la CRSA Rhône-Alpes et en partenariat avec le CISS Rhône-Alpes, afin d'examiner la question du droit et de l'expression des usagers du service de santé en prison. Cette rencontre a permis à la FARAPEJ de poser les bases d'un projet qui devra être développé en 2016, sur l'expression et la représentation des personnes détenues en tant qu'usagers du service public de la santé.

Le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté

La FARAPEJ entretient des relations régulières avec les services de la Contrôleure générale

des lieux de privation de liberté. En tant que partenaire associatif, elle était notamment présente à la remise du rapport annuel d'activité du CGLPL, en mars 2015. Ce fut pour la fédération l'occasion de faire part de ses sujets de préoccupations auprès de l'autorité administrative.

En outre, le 10 décembre 2015, la FARAPEJ a rencontrée des collaborateurs de la CGLPL afin d'évoquer les problématiques soulevées par l'accès à Internet en détention, ainsi que celles concernant l'exercice du droit de vote en détention.

Rencontre avec des acteurs étrangers

Régulièrement, la FARAPEJ reçoit des délégations étrangères en visite en France, qui souhaitent découvrir le système pénal français ou avec qui la FARAPEJ peut échanger sur ses pratiques et le rôle des associations.

En mars 2015, la FARAPEJ a invité à son assemblée générale Fernand SCHMETZ, secrétaire du **Conseil Central de surveillance des prisons de Belgique**, et Gérard de CONINCK, ancien directeur de prison, maître de conférences à l'université de Liège et membre du Conseil central de surveillance des prisons. Ceux-ci sont intervenus en séance plénière au sujet des premières Journées Nationales Prison Belge ; leur venue a également été l'occasion de traiter de différentes questions relatives à leurs fonctions au Conseil de surveillance des établissements pénitentiaires belges.

Le 15 octobre 2015, Alain CUGNO et Christiane PERNIN, administrateurs de la FARAPEJ, ont ainsi pu rencontrer, suite à la sollicitation de l'Association Française des Entreprises Privées, organisme de lobbying relatif à la promotion de la France à l'étranger, **une délégation de vingt hauts fonctionnaires chinois** travaillant sur les peines alternatives à l'emprisonnement.

Alexis SAURIN a également poursuivi en 2015 les contacts avec Noor HUDA ISMAIL, **responsable associatif indonésien**, entamés en 2014 à la suite d'une rencontre organisée à l'initiative du ministère des affaires étrangères. Noor HUDA ISMAIL est engagé de l'amélioration des conditions carcérales en Indonésie, des initiatives de réinsertion et s'intéresse particulièrement aux problématiques de terrorisme, des processus d'engagement des jeunes dans ces mouvements jusqu'au traitement judiciaire qui leur est réservé.

D'autres sollicitations du même ordre n'ont pu être honorées par la FARAPEJ, mais elle reflète la fonction de représentation que joue la FARAPEJ pour les institutions désireuses d'entrer en contact avec le milieu associatif « prison-justice ».

- Partie VII - Les partenariats associatifs

En tant que fédération d'associations, la FARAPEJ accorde un intérêt tout particulier aux échanges entre les associations ou organisations nationales poursuivant des objectifs similaires aux siens. Ces contacts se matérialisent notamment par la participation à un certain nombre de collectifs.

Une veille sur le milieu associatif

La FARAPEJ suit le travail de collectifs d'associations généralistes, qui se tiennent informés des avancées législatives, du contexte économique et social et des pratiques du milieu associatif. Elle est toujours membre, depuis la création du **Mouvement associatif** (ancienne CPCA), de la Coordination Justice Droit de l'Homme de ce dernier. En 2015, elle a également continué à suivre les activités du **Collectif des Associations citoyennes**, sans toutefois rejoindre ce collectif.

Le Groupe National Concertation Prison

La FARAPEJ est membre du Groupe National de Concertation Prison (GNCP), qui regroupe **11 associations, fédérations et aumôneries dites « prison-justice »** : outre la FARAPEJ, sont donc présents les représentants de l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP), des aumôneries catholique, protestante et musulmane des prisons, de la Cimade, de la Croix-Rouge française (CRF), de la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS), du Genepi, du Secours catholique et de l'Union Nationale des Fédérations Régionales des Associations de maisons d'accueil des familles et proches de personnes incarcérées (UFRAMA).

Collectif informel, **le GNCP se réunit une fois par mois** pour échanger sur les actualités et les problématiques des différents membres. La FARAPEJ y a été activement représentée en 2015, à la fois par des membres du conseil d'administration, Étienne HERARD (jusqu'en juin) et Alexis SAURIN, et par ses salariés, Camille VARIN puis Marc DURANTON et Élise DUCHIRON. Il s'agit d'un lieu de concertation riche et utile. Sur certains thèmes, le GNCP permet des réactions

concertées qui peuvent se concrétiser par des prises de positions communes ou des préparations de réunions conjointes, par exemple pour les réunions entre l'administration pénitentiaire et les associations. Le GNCP se décline en une trentaine de groupes locaux (GLCP), constitués des représentants locaux de chacune des onze structures, mais également et le cas échéant, des représentants d'autres associations de portée locale.

Le collectif est à l'origine de l'organisation des Journées Nationales Prison qui ont lieu tous les ans fin novembre. Pour l'année 2015, les échanges se sont cristallisés autour de la thématique proposée par la FARAPEJ : ***Moins punir pour mieux reconstruire : limiter les effets destructeurs de notre système pénal*** (cf. Partie V du rapport).

En 2015, le GNCP a aussi eu l'occasion de se pencher sur deux autres thématiques :

- Il a décidé en 2015 d'organiser des **rencontres regroupant l'ensemble des 21 associations partenaires de l'administration pénitentiaire et les aumôneries de prison**, au niveau national. Ces réunions, prévues pour se tenir deux fois par an, ont pour objectif de renforcer les liens entre l'ensemble des partenaires de l'administration. Elles se veulent à la fois un lieu de dialogue et de réflexion, axées chaque fois sur une thématique différente..

La première de ces rencontres s'est tenue le 9 décembre 2015, autour du sujet : *Comprendre le rôle des instances européennes sur les questions carcérales pour en faire un levier d'action pour les associations : l'exemple des règles pénitentiaires européennes.* A cette occasion, le GNCP a invité M. Vincent SERON, maître de conférences au Département de criminologie de l'Université de Liège, et membre du Conseil Centrale de Surveillance Pénitentiaire. A cette occasion, les représentants de 19 des structures partenaires de l'administration pénitentiaire étaient présents.

- Par ailleurs, le GNCP a formalisé ses **modalités de fonctionnement**, afin de gagner en efficacité.

Le Collectif des Morts de la Prison

Chaque année, le collectif des Morts de la Prison rend hommage aux personnes qui ont perdu la vie au sein des établissements pénitentiaires français.

Collectif informel né à l'initiative de M. Roch-Etienne MIGLIORINO, il est composé, en plus de la FARAPEJ, de la Cimade, de David et Jonathan, du Genepi et du Secours Catholique, et soutenu par Carcéropolis, le Courrier de Bovet, le collectif Les Morts de la Rue, l'Observatoire International des Prisons et les Petits Frères des Pauvres.

La décision ayant été prise de repousser la date de l'événement, habituellement en décembre, au début d'année, aucune manifestation n'a eu lieu en 2015. Toutefois, le collectif s'est réuni régulièrement pendant l'année 2015 pour organiser l'hommage qui s'est tenu le 16 février 2016,

élaborer le dossier de presse, contacter les intervenants et mettre en lumière la question de la mort en prison. Jean-Paul ROCLE, administrateur, y représentait la FARAPEJ jusqu'en août 2015 et a été relayé par les salariés après sa démission, en attendant une nouvelle représentation issue du CA.

Le Groupe Multi-professionnel des Prisons

La Fédération est régulièrement présente aux rencontres mensuelles organisées par le **Groupe Multiprofessionnel des Prisons** (GMP), lieu de rencontre et de réflexion sur les problèmes pénitentiaires, d'enfermement, de privations et de restrictions de libertés. En 2015, le GMP a pris de nouvelles orientations, visant à un fonctionnement plus partagé, soutenu par des acteurs associatifs et individuels plus nombreux. La FARAPEJ a contribué à l'élaboration de ses nouvelles proposition de fonctionnement et a fait part, lors de l'assemblée générale qui a acté ce mode de fonctionnement plus collectif, de sa volonté de soutenir activement le GMP. Depuis, les deux salariés et le président assurent la présence de la FARAPEJ au GMP, les premiers mardi de chaque mois.

Prison Insider

La FARAPEJ a accepté en 2015 le rôle de **correspondant français de l'association *Prison Insider***, créée par M. Bernard BOLZE pour développer un site internet d'informations sur les prisons. Celui-ci décrira en français, anglais et espagnol, pays par pays, les conditions de détention observables partout dans le monde. Il donnera des informations pratiques à toutes personnes ayant affaire à la prison dans un pays étranger au sien. En tant que correspondant national, la FARAPEJ est chargée de la fiche concernant les prisons françaises, qu'elle mettra à jour tous les ans. Le site sera mis en ligne au printemps 2016.

Des engagements inter-associatifs Prison-Justice

De manière générale, la FARAPEJ est régulièrement invitées par ses partenaires associatifs.

En 2015, elle a ainsi participé aux travaux organisés par le **Secours Catholique** et différents Caritas d'Europe visant à construire un **plaidoyer européen sur les conditions de détention**.

Elle a également signé **plusieurs tribunes** aux côtés d'autres associations. Parmi elles, *Ensemble, sauvons Serge ATLAOUI et les autres condamnés à mort en Indonésie !*, à l'initiative d'Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM) et *Travail pénitentiaire : le Conseil constitutionnel ne peut pas se dérober !*, initiée par l'Association des Avocats pour la Défense des Détenus (A3D). *[Voire partie VI – La FARAPEJ dans le débat public]*

Elle a aussi participé aux travaux du collectif ***Nous ne céderons pas***, né à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme, à la suite de l'instauration de l'état d'urgence. Elle a signé l'appel à manifester le 30 janvier 2016 pour la levée de l'état d'urgence.

La FARAPEJ a enfin régulièrement l'occasion, depuis plusieurs années, d'échanger et de travailler avec l'association **Ensemble Contre la Peine de Mort** (ECPM). Cette année, ce partenariat s'est concrétisé de deux manières: d'une part par la participation à une conférence à destination du grand public sur la question de la peine de mort et des longues peines, le 7 mai 2015 et d'autre part par le soutien au projet "mon crayon pour l'abolition" d'ECPM en vue du congrès mondial contre la peine de mort de juin 2016.

- Partie VIII - Ressources et documentation

La FARAPEJ propose à ses adhérents et à toute personne intéressée par les questions prison-justice des ressources de différentes natures sur la prison et la Justice pénale. Celles-ci prennent différentes formes.

Le centre de ressources

Le centre de ressources de la FARAPEJ a ouvert ses portes officiellement le 13 décembre 2014. Depuis plusieurs années déjà, la fédération travaillait à la création de ce lieu, destiné à toutes les personnes qui sont à la recherche d'informations sur le champ prison-justice.

Ce projet part du constat que toutes documentations (et notamment les productions associatives et étudiantes) sur les problématiques pénales et pénitentiaires sont tout à la fois abondantes, et difficiles d'accès ; il va dans le sens de l'objet social de la FARAPEJ, qui a souhaité dès sa création partager les pratiques, les idées et les réflexions, notamment celles issues de ses associations membres, avec le plus grand nombre de personnes possible. Le centre veut ainsi mettre à disposition une information pointue et diversifiée (revues associatives, travaux de doctrine, ouvrages généralistes ou spécialisés, etc.) en direction des associations et de leurs acteurs bénévoles et professionnels, mais également en direction des élèves et étudiants. Son but est ainsi d'offrir la matière essentielle pour les acteurs de terrain, et de rassembler une information claire et dépassionnée sur le fonctionnement de l'institution judiciaire, celui des établissements pénitentiaires et plus largement sur les questions de société qui y sont rattachées.

En 2015, plusieurs personnes, essentiellement des étudiants et doctorants, ont été reçues et ont pu emprunter ou consulter au centre de ressources des ouvrages qu'ils ne trouvaient pas ailleurs, notamment des travaux de recherche. Ce sont aussi les participants aux journées de formation qui bénéficient de ce lieu, puisque les formations se déroulent pour la plupart sur place. Ainsi, les temps d'accueil et de pause leur permettent d'approfondir les thématiques qui les intéressent, ou simplement de découvrir au fil de leur curiosité les ouvrages disponibles.

Le fond documentaire est composé de près de 1 000 documents. Sa particularité réside dans le fait d'être orienté à la fois vers la thématique prison-justice et vers les associations. En effet, sur les 56 titres de revues disponibles, beaucoup sont des revues associatives.

La FARAPEJ collecte et indexe les productions des associations, qui peuvent déposer au centre de ressources leurs archives et documentations pour les mettre à disposition et les stocker.

La constitution du centre s'est faite pour une partie importante grâce à des dons d'ouvrages de particuliers, qui apportent ainsi un soutien très important à ce projet.

Les dossiers thématiques réalisés par la FARAPEJ viennent aussi enrichir le centre de ressources. Mis en ligne sur le site Internet de la Fédération, ils recensent des publications de la Fédération, des sources externes, des sites internet de référence sur des questions précises. En 2015, la FARAPEJ a créé un nouveau dossier en ligne, correspondant à un des groupes de travail de l'année, sur les enjeux du développement du numérique et d'internet en prison (http://www.farapej.fr/Dossiers/TIC-Prison/) ; de plus, le dossier portant sur l'expression collective des personnes détenues a été enrichi des nouvelles productions de la FARAPEJ sur le sujet.

Au delà de sa fonction documentaire, le Centre de ressources est aussi un lieu de rencontres et de réflexion. Ainsi ***des rencontres avec des auteurs*** sont organisées régulièrement à l'occasion de la sortie d'un de leurs ouvrages. En 2015, deux rencontres ont eu lieu :

- La première s'est déroulée le 6 novembre 2015, avec deux auteurs belges (M. Hans CLAUS, *Les Maisons, vers une approche pénitentiaire durable* et M. Gérard DE CONINCK, *Être directeur de prison. Regards croisés entre la Belgique et le Canada) ;*
- La seconde s'est tenue le 4 décembre 2015, en compagnie de M. Pierre Victor TOURNIER *(Naissance de la Contrainte pénale).* [voir Partie IV - Réflexion]

L'entrée du centre de ressource est libre, gratuite et ouverte à tous :
Du lundi au mercredi de 9h30 à 17h30 et sur rendez-vous le jeudi et le vendredi

Les chroniques en ligne

En 2015, la FARAPEJ a continué de produire et de relayer sur son site Internet des publications qui constituent une ressource documentaire originale sur la prison et la justice pénale.

La chronique d'actualité Prison-Justice

Rédigée depuis de nombreuses années par Pierre DELMAS, délégué régional Nord et ancien président de la FARAPEJ, elle prend la forme d'une revue de presse originale. En effet, sans viser l'exhaustivité, elle met en relief des événements importants de l'actualité Prison-Justice. Selon son auteur « *il s'agit au fil des jours de recenser dans la presse des informations concernant non seulement les palais de Justice, les établissements pénitentiaires, les commissariats de police mais plus largement ce qui se passe à la marge de notre société d'exclusion. Nous ne pourrons pas dire ensuite : « nous ne le savions pas ». Tout ceci doit encore et toujours nous mobiliser ! »*

En 2015, la chronique a continué à paraître mensuellement, notamment grâce au soutien d'Étienne HERARD, membre de l'association Prison Justice 44.

La chronique Côté Cour EDH

Lancé au début de l'année 2014, la chronique Côté Cour EDH est écrite par Jean-Manuel LARRALDE, professeur de droit public à l'Université de Caen-Normandie. Presque mensuellement, elles permettent un accès à des informations et analyses juridiques dédiées à l'actualité des droits et libertés des personnes détenues telles que préservées par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Depuis 2015, la FARAPEJ met en ligne sur son site internet ces articles, et les diffuse à l'ensemble de son réseau (http://www.farapej.fr/Dossiers/CoteEDH/).

Les publications d'OPALE

L'Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté (OPALE) entend proposer régulièrement un état de la population sous écrou. Né de l'initiative de M. Pierre-Victor TOURNIER, directeur de recherche au CNRS (en retraite), il relève toujours aujourd'hui de sa responsabilité. Depuis 2015, toutes les publications mensuelles d'OPALE sont également disponibles depuis le site de la FARAPEJ (http://www.farapej.fr/Dossiers/Opale/).

Les fiches conseil

Au nombre de 70, utilisées dans les diverses sessions de formations juridiques, les fiches conseil donnent une information juridique à destination de toutes les personnes, militants associatifs notamment, qui œuvrent auprès des établissements pénitentiaires. Depuis 2014, celles-ci sont toutes

en ligne sur le site de la FARAPEJ et peuvent ainsi être consultées directement par des personnes concernées par la justice pénale. En 2014, 32 fiches avaient été réactualisées et mises en ligne, permettant à la Fédération de s'appuyer tout au long de l'année 2015 sur des fiches à jour pour renseigner les personnes qui s'adressent à elle, tout en étayant les contenus pédagogiques des formations. Toutes les fiches renvoient également au Numéro d'information Juridique et Sociale, le le « Numéro Vert » de l'ARAPEJ.

En 2015, un état des lieux complet a été fait, afin de mettre en valeur les manques et les besoins ; ce travail a permis de souligner la plus-value qu'apporte les fiches conseil de la FARAPEJ par rapport aux autres outils disponibles, produits par les pouvoirs publics ou d'autres associations. Il permettra d'enrichir les fiches dans le sens le plus utile au public ciblé, c'est à dire aux bénévoles et autres intervenants auprès des personnes concernées par une mesure pénale.

Le guide en ligne des associations Prison Justice

www.guide-associations-prison.fr

La FARAPEJ, en partenariat avec Carcéropolis et dans le cadre plus large du centre de ressources, a élaboré un site Internet qui recense les associations œuvrant autour des prisons, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des prisons françaises, par une action à destination des familles de détenus, des sortants de prison ou du grand public.

Organisé de manière à pouvoir faire une recherche par critères de lieu, de public, d'action, ce site se veut un guide inédit accessible à tous.

Le but de cet outil interactif est de permettre une meilleure visibilité des acteurs associatifs,

et de faciliter l’orientation des personnes en recherche d'information. Il doit aussi permettre des prises de contact transversales entre les associations et favoriser l’émergence et la valorisation de nouveaux projets.

Toutes les associations de la FARAPEJ ont été inscrites sur le site, mais celui-ci est ouvert plus largement à toute association œuvrant dans le champ Prison Justice. Au 31 décembre 2015, 130 associations étaient inscrites sur l'annuaire. Chacune dispose de codes d'accès personnel, lui permettant d'enrichir elle-même la page qui lui est dédiée. Outre leurs coordonnées complètes, les associations peuvent détailler leurs activités, leurs horaires d'ouvertures, leur fonctionnement. A terme, ces associations pourront publier les projets ou événements qu'elles organisent et se servir de ce site comme d'une vitrine à leurs actions, notamment quand leur structure est exclusivement bénévole.

- Partie IX - L'appui au public touché par une mesure pénale

La FARAPEJ agit auprès de tous les publics concernés par les questions pénales : personnes détenues, sortants de prison, personnes condamnées en milieu ouvert, familles et proches des personnes détenues.

Les sollicitations extérieures

Le conseil et l'orientation occupent, de plus en plus, une place importante dans l'activité de la FARAPEJ. Celle-ci comporte deux volets : les réponses au courrier (électroniques ou non), et les réponses aux sollicitations téléphoniques. Majoritairement, cette activité incombe aux salariés, de fait premiers interlocuteurs des personnes qui souhaitent entrer en contact avec la Fédération.

Les appels téléphoniques et sollicitations écrites

Au total en 2015, la Fédération a reçu **286 sollicitations extérieures** (les sollicitations relevant des activités inhérentes à la Fédération ne sont pas relevées), réparties comme suit :

148 appels téléphoniques ont pu être recensés, ce qui fait une moyenne de 12 appels par mois (en 2014, 101 appels avaient été comptabilisés). Ce nombre est relativement important au regard du fait que cette activité ne fait pas partie des actions premières de la Fédération. Pour autant, ces appels jouent un rôle important d'information, d'orientation, et de conseils, notamment dans la mesure où les personnes ont parfois besoin de vérifier l'exactitude et leur bonne compréhension des informations qu'elles ont pu lire sur Internet.

En 2015, **plus d'une centaine de questions juridiques ont été adressées et traitées par courriels**, essentiellement par les salariés de la FARAPEJ, qui orientent vers les services et associations adaptées aux besoins des personnes, en particulier le Numéro Vert de l'ARAPEJ.

Enfin, **32 courriers de personnes détenues ont été reçus au siège de la Fédération** (32 également en 2014) : principalement, ceux-ci font état de la procédure judiciaire en cours, ou

décrivent les conditions de détention vécues. Un tiers de ces courriers évoquent aussi les difficultés pour trouver un logement ou une formation.

Éléments d'analyse

Ces différentes sollicitations sont comptabilisées au moyen d'une grille de renseignements remplie tout au long de l'année, qui permet de dresser un état des lieux de cette activité en 2015.

1- Qui sollicite la FARAPEJ en 2015 ?

Sur les 286 sollicitations extérieures recensées, la majorité émane **des familles et proches de personnes détenues** (41,6 % des sollicitations extérieures), puis des personnes détenues elles-mêmes (18,2 %), et enfin des étudiants (10,8 %).

2- Quel est leur principal objet ?

La plupart des sollicitations extérieures ont pour objet la situation pénale de personnes détenues, plus précisément :

- La **recherche d'un travail ou d'une formation professionnelle** (première demande formulée dans 62 des sollicitations extérieures) ;
- La **recherche d'un logement ou d'une solution d'hébergement** (première demande formulée dans 24 des sollicitations extérieures) ;
- Enfin, un **certain nombre de demandes à dominante juridique** sont formulées aux personnes de la Fédération. Majoritairement, elles concernent les traitements automatisés de données à caractère personnel (et notamment le casier judiciaire national), les procédures d'aménagement de peines et les procédures judiciaires en cours (et notamment les modalités d'accès à un avocat).

Par ailleurs, la FARAPEJ a été sollicitée, en 2015, par **31 étudiants** menant des travaux de recherche sur la prison au sens large, et l'exécution de la peine plus particulièrement.

3- Quels types de réponses sont-ils données ?

Majoritairement, **les réponses résument quelles sont les démarches qui peuvent être entreprises**. Notamment, elles réorientent les personnes vers les structures (associations, autorités administratives indépendantes, services publics de droit commun) spécialisées et/ou locales qui œuvrent directement dans le sens de la demande. Plus rarement, notamment dans le cas de demandes juridiques (ou à dominante juridique), ces réponses prennent la forme de conseils.

Un certain nombre de personnes sont également, quand cela est possible, orientées vers le **Guide en ligne des associations**, que la FARAPEJ a créé en 2015 avec Carcéropolis *[voire partie VIII – Ressources et documentation]*.

Les Points Info Famille (PIF)

À partir du dernier trimestre de l'année 2015, la FARAPEJ a organisé, aux côtés de l'association Soutien-Écoute-Prison de l'Essonne (SEP 91), des points d'information destinés aux familles et proches de personnes détenues à l'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Née de la réflexion du groupe de travail de la FARAPEJ sur « la Famille à l'épreuve de la sanction pénale », suite à une proposition d'Annick dorléans, juriste à l'ARAPEJ, cette expérimentation de « PIF » a pour objectif de favoriser l'**accès aux droits des familles et des proches des personnes détenues** mais aussi **de les soutenir de manière plus large dans la situation qu'elle vivent.** Il s'agit d'une part de simplifier leurs démarches administratives en leur proposant des points d'information accessibles lorsqu'elles viennent en visite au parloir et susceptibles de les informer rapidement et efficacement, et d'autre part de proposer l'écoute et le soutien d'une psychologue à celles qui en éprouvent le besoin.

Pensés comme des lieux d'accueil, les PIF sont mis en œuvre, à l'image de l'expérience actuellement en cours à Fleury-Mérogis, auprès des associations d'accueil des familles de détenus. En cela, ils **cherchent à aller au devant des publics concernés.**

À Fleury-Mérogis, le PIF en expérimentation depuis novembre 2015 fait alterner tous les 15 jours :
- Une **permanence juridique généraliste**, assurée par Annick DORLEANS, juriste salariée de l'ARAPEJ à l'initiative de ce projet au sein du groupe de travail de la FARAPEJ
- Une **permanence de soutien psychologique**, animée par Souérad SAID, psychosociologue, professionnelle de l'accompagnement en milieu carcéral et également formatrice pour la FARAPEJ.

Acteur de ce projet, la FARAPEJ l'articule grâce à l'engagement des bénévoles de l'association SEP 91, mais également par une collaboration avec d'autres acteurs locaux (représentants de l'administration pénitentiaire, membres de l'association Accueil Solidarités Fleury (ASF). Cette expérimentation pourrait être prolongée et développée en 2016 sur d'autres territoires, si les soutiens nécessaires étaient trouvés.